

## Séance du 25 février 2019

**Présents :** MM. JM. DUPONT, Bourgmestre-Président.  
F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN,  
B. CROMBEZ, Echevins.  
MM. J. DONFUT, Président du CAS.  
MM. G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F. URBAIN,  
D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO,  
F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY,  
M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN,  
S. LELEUX, Conseillers Communaux.  
M. P. WILPUTTE, Directeur Général.

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance et vu le nombre particulièrement important de personnes présentes dans le public ce soir, ce qui est assez rare, il débute les travaux par le point relatif à l'implantation de la Société Clarebout à Frameries et plus particulièrement, les motions rédigées dans ce cadre. Il trouve bien, c'est d'ailleurs la démocratie, que les citoyens intéressés par ce dossier, puissent se manifester par leur présence et puissent suivre les débats qui les concernent, dans le cas présent, un point qui interpelle depuis plusieurs semaines.

Un ordre du jour a été établi et envoyé. Les projets de motion sont, par tradition, reportés en fin de séance mais ce soir, le sujet est abordé en début de séance du Conseil.

Pour remettre les choses dans leur contexte, Monsieur le Bourgmestre informe l'assemblée que le PTB, par l'intermédiaire de Madame MAHY et Be Frameries, par l'intermédiaire de Manu DISABATO, ont déposé une motion à ce Conseil, motion qui devait être étudiée et débattue. De son côté, le Collège Communal, en sa séance du 21 février 2019, a émis un avis dans lequel figure pour partie d'importants éléments se retrouvant dans les pétitions. La majorité a également rédigé un texte et lorsque l'on compare l'ensemble de versions, il a pu être convenu qu'il y avait certaines convergences qui pouvaient être rencontrées. Dès lors, il y a eu une réunion qui a été organisée afin d'étudier la possibilité de sortir une motion commune. Cette réunion a été organisée en présence de Madame FONCK et de Monsieur DISABATO pour Be Frameries, Madame MAHY pour le PTB, Madame van HOUT et Monsieur BATTELLO pour le MR et Messieurs DRAUX, DONFUT et DUPONT pour le PS.

Une discussion sur les 3 textes a alors eu lieu afin de présenter au Conseil un texte global sur lequel tout le monde a pu s'entendre.

Monsieur le Bourgmestre donne alors lecture de ladite motion :

*« Considérant que l'entreprise Clarebout Potatoes est spécialisée dans la transformation de pommes de terre en produits surgelés.  
Que depuis 2016, l'entreprise possède déjà un centre de stockage dans le zoning de Frameries, que fin 2018, l'entreprise a obtenu un permis pour l'aménagement d'un*

*congélateur, et qu'aujourd'hui, elle compte y développer un tout nouveau centre de production.*

*Considérant qu'un centre de production de Clarebout Potatoes est en activité depuis 2007 à Warneton.*

*Considérant le lieu proposé par l'IDEA et l'entreprise et la forte proximité avec des groupements d'habitats ;*

*Considérant l'expérience de Comines Warneton et les nombreux problèmes de nuisances vécues dans une situation de proximité des habitations similaire à la situation à Frameries : nuisances sonores, olfactives, rejets graisseux dans le voisinage direct, conditions de travail peu sécurisés... ;*

*Considérant qu'il n'est nullement question d'empêcher une usine de s'installer, ni de faire peur à la population, mais qu'il faut évaluer quelles seront les conséquences sur cette même population ;*

*Considérant également l'impact sur les habitants de nombreuses anciennes communes de l'entité montoise comme par exemple Cuesmes, Hyon, Cibly, Flénu, Nouvelles ou Mesvin.*

*Considérant les flux routiers que ce projet va créer et les problèmes de mobilité qu'il va générer ;*

*Considérant l'impact potentiel sur les prix de l'immobilier autour de la zone d'activités et l'effet contreproductif que cela créerait à la stratégie d'augmentation démographique de Frameries;*

*Considérant les difficultés que connaît notre région, que ces emplois seraient les bienvenus mais à la condition qu'il s'agisse d'emplois de qualité et respectant la santé des travailleurs.*

*Considérant que les promesses d'emplois ne sont pas garanties et notamment l'emploi local ;*

*Considérant que les emplois ne peuvent se créer au détriment de la qualité de vie des habitants ;*

*Considérant la volonté de la nouvelle majorité communale de créer une commission de développement durable associant des citoyens, cette commission ayant pour objet de proposer un plan visant à ce que la Commune de Frameries rencontre les objectifs fixés par les accords de Paris ; l'esprit de ceux-ci est de prendre en compte l'environnement, l'amélioration de la santé des citoyens et le développement économique ;*

*Considérant le site de la Malogne, situé à proximité du projet, reconnu comme réserve naturelle domaniale et site de grand intérêt biologique*

*Considérant que le site de la Malogne accueille 9 espèces protégées de chauves-souris certaines étant extrêmement rares dans nos régions, à savoir Myotis bechsteinii, Myotis dasycneme, Myotis daubentonii, Myotis emarginatus, Myotis myotis, Myotis mystacinus/brandtii, Myotis nattereri, Plecotus sp, Rhinolophus ferrumequinum*

*Considérant les impacts en termes de CO2 de cette potentielle installation (charroi, processus industriel, traitement des déchets...)* ;

*Considérant la difficulté pour les futurs riverains de bien cerner la nature de la zone, notamment via le site internet de l'IDEA ;*

*Considérant qu'une partie du site est située dans un périmètre de stockage potentiellement soumis à un PCAR (encore à l'étude) transformant la zone industrielle où se situe une partie des hangars à pommes de terre en zone d'activités économiques mixtes;*

*Considérant les recours déjà introduits contre le frigo sis à côté des hangars ;*

*Considérant l'avis remis par le Collège Communal suite à la réunion d'information préalable et qui sont les exigences minimales à réclamer, lequel prend en compte les préoccupations des citoyens, dans le cadre de l'étude d'incidence ;*

**Le Conseil Communal demande :**

**Article 1** : de solliciter l'IDEA afin qu'elle approfondisse sa réflexion quant à d'éventuels sites alternatifs

**Article 2** : d'associer des représentants des riverains à l'évolution du dossier et notamment à l'étude de l'IDEA

**Article 3** : d'adresser copie de la présente à :

- Monsieur Carlo Di Antonio, Ministre wallon de l'Environnement
- Monsieur Willy Borsus, Ministre Président de la Région Wallonne
- Monsieur Pierre-Yves Jeholet, Vice-Président et Ministre de l'Economie et de l'Emploi
- Monsieur Marc DARVILLE, Président de l'IDEA
- Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Mons »

Monsieur le Bourgmestre vient de donner lecture du texte qui a été discuté et travaillé dans l'après-midi en collaboration avec l'ensemble des groupes politiques du Conseil Communal.

Il passe ensuite la parole à Monsieur DISABATO. Celui-ci signale qu'ils seront plusieurs de son groupe à intervenir, Madame FONCK et Monsieur DEBAISIEUX, sur l'aspect qui concerne plus le Plan Communal d'Aménagement Révisionnel. Monsieur DISABATO souhaite se faire l'interprète de la population. Il dit qu'il est clair que Monsieur le Bourgmestre a commis une erreur dans la manière de communiquer. En effet, il a dit dans son intervention que, de par cette implantation, 350 emplois étaient annoncés mais il a oublié la fonction principale du Bourgmestre qui est de protéger les habitants de Frameries. Et la situation d'aujourd'hui aurait pu être évitée, c'est-à-dire ne pas accueillir l'usine mais étudier le projet afin que les

citoyens soient moins inquiets ce soir. Il y a bien sûr une expérience et les gens se basent sur ce qu'ils voient ou ce qu'ils entendent. De plus, beaucoup sont allés rencontrer les riverains d'une usine similaire à Warneton. Il en ressort que toutes les inquiétudes sont justifiées. Il y a eu là-bas un développement totalement anarchique sans aucun respect environnemental et social, que du contraire. Monsieur DISABATO ajoute que si le Collège ne s'occupe pas lui-même de la réputation à Frameries, les autres s'en occuperont car les inquiétudes sont vraiment réelles et il y a de vrais problèmes en terme de rejets gras, de nuisances olfactives, et de charrois,... Un riverain a d'ailleurs fait une déclaration assez idyllique. Même si Monsieur DISABATO n'est pas d'accord, au niveau emploi il admet qu'il s'agit d'une zone industrielle propice au développement. Il prend l'exemple de la Société Bridgestone où il n'y a aucun souci.

Il ajoute que Monsieur le Bourgmestre parle de 350 à 500 emplois mais Monsieur DISABATO dit que ce sera sur une période de 10 ans, que de plus, 75% seront des Français. Il n'interdit pas aux Français de venir s'installer à Frameries dans les usines mais lorsque l'on parle de 75%, il estime qu'il y a une disproportion et que cela est problématique.

Monsieur DISABATO dit également qu'au niveau de la mobilité, que physiquement, il n'y a pas d'alternative, comment transporter autant de pommes de terre par jour, 2800 tonnes par jour. Il est donc inquiet à un moment où l'on parle d'environnement. La campagne électorale a commencé et beaucoup de partis font des propositions environnementales, et donc, contre la pollution. A Frameries, la stratégie, c'est de faire venir des gens y habiter, ce qui génère des moyens, et ce, simplement grâce aux impôts, et il peut y avoir ainsi de nouveaux services. Au niveau de la campagne, Monsieur DISABATO dit qu'il va y avoir une révolution environnementale, et qu'une commission va être créée, à savoir, « tous ensemble pour le climat ». Il ne comprend dès lors pas pourquoi la première chose que la majorité fait, c'est de proposer un projet aux antipodes du minimum nécessaire au développement environnemental. De plus, il y a 1000 espèces de chauve-souris dont 10 à protéger au sein de la Commune. L'environnement est donc mis en danger.

Il ajoute aussi que les riverains ont été accusés de s'être mis dans cette zone alors qu'ils savaient qu'il s'agissait d'une zone industrielle. Monsieur DISABATO estime que lorsque l'on voit ce qui est inscrit sur le site de l'IDEA, que les gens sont en droit de se poser des questions.

Il y a maintenant la construction du frigo dont le permis a été octroyé. Il se demande comment construire aussi vite un frigo alors qu'il y a encore des recours qui sont introduits. Monsieur DISABATO souhaite stopper cette construction car il a une crainte, à savoir, qu'une fois que celui-ci sera construit, il sera impossible de revenir en arrière. Au sens large, il pense que c'est un modèle économique qui épuise les ressources. En effet, on va prendre les pommes de terres de chez nous pour les envoyer au Canada ou aux Etats-Unis avec en plus une pression pour les agriculteurs.

Monsieur DISABATO souhaite clarifier la position de Be Frameries. Ils ont accepté de faire la motion en commission pour trouver une solution. Ils demandent à l'IDEA d'explorer d'autres sites. Le Groupe Be Frameries, quoi qu'il arrive, dira non à

la construction de cette usine. Il est souvent reproché aux politiques de ne pas être clairs. Ici, ils assument cette position et les suites. Que cette usine aille ailleurs dans un endroit approprié car il est clair qu'ici, à cet endroit, c'est impossible.

Monsieur le Bourgmestre remercie Monsieur DISABATO pour son intervention.

Monsieur le Bourgmestre donne ensuite une petite réaction par rapport à certains aspects. Il dit que beaucoup d'éléments expliqués par Monsieur DISABATO figurent dans la motion commune. Il comprend néanmoins que dans cette période électorale que Monsieur DISABATO veuille se les approprier. Une partie de ces éléments figurent de plus dans l'avis émis par le Collège Communal. Monsieur le Bourgmestre ajoute que sa position est claire et respectable et qu'il devra la répercuter au Conseil d'Administration de l'IDEA qui aura à se prononcer. En effet, ce jour-là, il y aura une décision qui sera à prendre et les groupes politiques auront à se positionner.

Monsieur le Bourgmestre donne ensuite la parole à Madame FONCK qui va essayer d'être son porte-voix. Elle dit que Monsieur le Bourgmestre a commencé par dire qu'il y avait de nombreux citoyens dans la salle. Elle ajoute qu'il y en a encore plus non seulement sur Frameries, mais sur toutes les Communes avoisinantes, comme Mons, Quévy et d'autres. Ces citoyens sont inquiets et cela est légitime. Elle pense que ce qui se passe aujourd'hui, c'est d'abord et avant tout le résultat de cette mobilisation citoyenne. C'est grâce aux citoyens qu'il est demandé à la majorité de se positionner autrement. Si elle dit cela, c'est parce que ce modèle est tout sauf un modèle social et cette usine a des impacts majeurs non seulement sur les citoyens qui habitent au coin de la rue mais également sur ceux qui sont dans un périmètre très large. On veut vous amener à changer de position. Il y a déjà de nombreux mois, les autorités se sont rendues sur place à Warneton, et ce, avant les élections communales, dès lors, Madame FONCK ne peut imaginer comment il est possible de se rendre sur place visiter l'usine et ne pas se rendre compte des enjeux majeurs, le charroi, les semi-remorques, les nuisances olfactives...comment cela n'a-t-il pas été pris en considération. Madame FONCK a eu plusieurs contacts à Warneton avec les autorités locales, quand il y a du brouillard, quand il fait meilleur, quand la température est moins froide, les odeurs sont infernales. Elle se demande alors comment un projet de ce genre peut être présenté sans évoquer l'ensemble de ces nuisances qui sont majeures. Elle pense que Monsieur le Bourgmestre n'a vu que l'emploi. A titre personnel, Madame FONCK est évidemment mobilisée pour que de l'emploi puisse être créé. Elle rappelle que Monsieur DISABATO a dit qu'il y avait beaucoup de Français sur Warneton. De plus, elle dit qu'il s'agit beaucoup d'intérimés et que malgré cela, Monsieur le Bourgmestre dit qu'il y aura de l'emploi. A un moment donné, il faut faire la proportion des emplois qui sont créés mais pas n'importe où ou n'importe comment. Elle ne veut pas que l'on puisse avant les élections du mois de mai que tout soit fait et puis qu'après, il y ait une volonté du Collège d'avancer et de concrétiser ce projet. Elle attend de ce Collège une prise de position courageuse et forte et qui tienne compte de l'ensemble des personnes de Frameries et des Communes avoisinantes. Madame FONCK ajoute que le Collège et le Conseil se sont positionnés sur le fait qu'il s'agit d'un zoning de nature artisanale alors que cette usine ne l'est pas. Dans la motion, il faut demander à l'IDEA de voir s'il y a un terrain alternatif. Elle veut être claire, l'usine ne doit pas être déplacée à un endroit où elle nuirait à d'autres riverains. Ce projet, tel qu'il est conçu, est dans la démesure. Il peut donc être imaginé que l'IDEA trouve un terrain alternatif mais ce

projet devra être revu à la baisse et ne pas entraîner des nuisances pour d'autres riverains. Sur Frameries, tous les citoyens sont ici et la majorité est silencieuse et est favorable à l'emploi et qui veut que la qualité de vie, la santé, que ce soit des petits ou des aînés, ne soit pas respectée.

Madame FONCK confirme que la motion est commune mais pour Be Frameries, c'est très clair, cette usine ne peut s'implanter à Frameries. Elle voudrait ensuite saluer cette mobilisation citoyenne car si elle n'avait pas été là, ce dossier n'était pas inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communal. Suite à l'intervention du Bourgmestre, un choix d'expert en chimie a été fait pour permettre d'éclaircir les zones d'ombre du dossier. Le doute n'est plus permis. Il faut être courageux.

Monsieur DEBAISIEUX prend à son tour la parole, et comme Catherine FONCK vient de le dire, il aurait souhaité que ce projet puisse être discuté beaucoup plus tôt au niveau du Conseil Communal puisque déjà en 2004, le Conseil Communal de Frameries a décidé d'établir un Plan Communal d'aménagement pour que cette zone industrielle y figure et qu'une partie puisse passer en zone artisanale. En 2012, le Conseil Communal a approuvé ce PCA avec une série de prescriptions partant sur une implantation artisanale. En 2016, au moment où les terrains se vendent, au niveau de la firme Clarebout, on se rend compte qu'elle est située dans la zone artisanale. Quand Monsieur DEBAISIEUX lit le communiqué de presse de l'IDEA, il y figure que l'AWEX aurait contacté l'IDEA pour octroyer une zone de 10 hectares destinée au hangar à pommes de terre. Seul un zoning industriel au plan de secteur peut être proposé pour développer un projet tel que Clarebout. Ce projet ne peut se retrouver dans la zone mixte. Si Clarebout a obtenu 10 hectares de terrain pourquoi a-t-il été proposé en zone mixte et pas en zone industrielle au vu de la grandeur du projet. En mai 2016 ou en juin 2016, ici, dans les locaux de l'Administration Communale, il y a eu une réunion du comité de suivi du PCAR avec une étude d'incidence et il y avait également des représentants de la Commune, des fonctionnaires délégués de l'urbanisme, des représentants de l'IDEA, acteur du projet du PCAR, et là, personne ne parle du projet Clarebout. Monsieur DEBAISIEUX souhaite que le Collège organise une réunion du comité de suivi du PCAR. Ce PCAR n'a plus de raison d'être si cette usine à frites s'installe demain. Il faut que le comité de suivi prenne en considération le potentiel désagrément qu'il peut y avoir par rapport à cette usine. Il est aussi important que ce comité de suivi puisse se réunir avec l'auteur du projet.

Madame MAHY prend ensuite la parole, elle dit que lorsqu'elle a reçu l'ordre du jour du Conseil Communal et qu'elle s'est rendue compte que le point relatif à l'usine à pommes de terre n'y figurait pas, elle a déposé un point pour le PTB, et ensuite Monsieur DI SABATO a fait de même pour Be Frameries. Elle trouve que c'est un manque de respect des citoyens. Elle est allée voir sur place et est choquée qu'il y ait des habitations aussi près. Elle ne sait pas si tous les terrains sont vendus mais elle trouve scandaleux de mettre une usine à cet endroit. Pour le PTB, c'est non à l'usine.

Monsieur le Bourgmestre remercie Madame MAHY. Par rapport à tout ce qui a été dit, Monsieur le Bourgmestre revient sur la motion telle qu'elle a été proposée, il relit les articles 1, 2 et 3 de la motion.

La motion est ensuite adoptée à l'unanimité.

### **Conseil de Police – validation de l'élection des représentants par la Tutelle – information**

Par son courrier du 25 janvier 2019 adressé à Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut confirme la validation par le Collège Provincial de l'élection des 5 mandataires et de leurs suppléants qui représenteront la Commune de Frameries au sein du Conseil de Police des zones pluricommunales.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F. URBAIN, D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN**

Décide :

**Article unique** : de prendre acte de l'arrêté de validation de l'élection des membres du Conseil de Police

La délibération requise est adoptée.

### **Déclaration de politique communale**

#### **FABIAN URBAIN QUITTE LA SEANCE**

Dans les deux mois après la désignation des Echevins, le Collège Communal soumet au Conseil Communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de la mandature et comportant au moins les principaux projets politique :.

### **SOMMAIRE**

1. *La sécurité*
2. *La propreté publique*
3. *Le développement économique et commercial, la création d'activités et l'emploi*
4. *Le logement*
5. *L'action sociale, la cohésion sociale*
6. *Le cadre de vie et la mobilité*
7. *L'émancipation personnelle, le sport, la culture, le temps libre*
8. *La transition écologique*
9. *La participation citoyenne et la modernisation de l'Administration*
10. *L'enseignement, l'accueil extra-scolaire et la petite enfance*

## **PREAMBULE**

*Notre responsabilité est de poursuivre et d'amplifier l'énorme travail accompli depuis le début des années 90 afin de requalifier notre territoire communal et d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens ; cette démarche est au cœur de l'ambition portée par la majorité PS – MR.*

*Notre projet repose sur le respect et la préservation de notre patrimoine historique, culturel, environnemental, économique et social, mais aussi sur une volonté commune de développer une politique équilibrée dans ces matières.*

*L'équipe PS – MR aura ainsi pour objectif prioritaire de porter un plan d'action reposant sur cinq axes forts : le développement économique et l'emploi, l'action sociale, l'émancipation des citoyens, la préservation de notre environnement et du cadre de vie, la sécurité.*

*L'interaction permanente entre les politiques développées autour de ces cinq axes renforcera l'attractivité de notre Commune, afin d'y attirer de nouveaux habitants et des investisseurs, moteurs du développement, mais aussi d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.*

*Aujourd'hui, des entreprises de renommée internationale sont installées à Frameries : Bridgestone, Universal Pharma, Dimequip ; demain, d'autres les rejoindront.*

*Avec l'IDEA, notre ambition est de valoriser au mieux l'attractivité de nos zonings. Mais aussi, notre dynamique doit également reposer sur nos acteurs locaux : magasins de moyenne surface, petits commerces de proximité et de qualité, jeunes entrepreneurs ; comme toutes les Communes wallonnes, Frameries connaît des difficultés en matière de préservation du commerce en centre urbain ; notre taux d'occupation des cellules commerciales dans le centre de Frameries est bien supérieur aux moyennes wallonnes, leur taux de rotation est excellent ; des efforts restent à accomplir afin de faire vivre le complexe commercial de la rue des Alliés ; nous nous y emploierons avec la ferme volonté d'obtenir rapidement de nouveaux résultats.*

*La qualité de vie de tous les Framerisois doit être encore renforcée : chaque Framerisois doit trouver une école de proximité et de qualité, un accueil extra-scolaire performant, des services pour les seniors, des crèches en nombre suffisant, une offre culturelle, sportive et de loisirs attrayante et diversifiée, un cadre de vie agréable et modernisé, une administration accueillante et efficace.*

*Frameries est et sera plus que jamais une cité solidaire, où personne ne doit rester sur le bord du chemin ; l'égalité des chances imprénera l'ensemble de nos actions : chacun, jeune ou moins jeune, travailleur indépendant, demandeur d'emploi, retraité, doit trouver à Frameries réponse à ses besoins, de la solidarité, et une grande qualité de son espace de vie.*



*Notre Commune se positionnera également en tant qu'acteur dynamique et responsable de la transition écologique et du développement durable ; nous mettrons en œuvre une stratégie locale, déclinée en un plan d'actions concrètes, intitulé « Frameries 2030, Commune durable » ; c'est l'avenir de nos enfants qui est en jeu.*

*Enfin, ces programmes ambitieux ne relèvent pas de la seule autorité politique : chacun doit pouvoir y être associé ; les citoyens seront davantage impliqués dans les processus participatifs et collectifs.*

### **1. La sécurité**

*Le sentiment d'insécurité est permanent, et cela partout en Belgique et dans les pays voisins ; à Frameries, nous ne connaissons pas de phénomène de grande criminalité : les statistiques élaborées en continu par nos services de police en attestent.*

*Néanmoins, le nombre d'incivilités va croissant : incivilités routières, incivilités environnementales, dégradations de l'espace public ; nous allons intensifier la lutte contre ce phénomène en renforçant les effectifs de notre commissariat de proximité : les décisions ont été prises, le processus est en cours. Nous veillerons également à une mise en application plus rigoureuse des sanctions administratives communales qui permettent de lutter adéquatement contre les petites infractions routières et la malpropreté publique.*

*Dès 2019, la présence policière en rue sera renforcée ; nous maximiserons l'utilisation des caméras mobiles et la répression sera renforcée, notamment en matière de lutte contre les stationnements intempestifs qui mettent en danger les usagers faibles ; les agents de quartier seront mieux identifiés et plus facilement joignables par chaque citoyen qui en exprimera le besoin ; toute demande d'échange avec l'agent de quartier trouvera une réponse appropriée ; l'opération « un café avec mon agent de quartier » sera poursuivie et rendue permanente dans les années à venir.*

*Enfin, nous privilégierons le recours à la médiation en tant que mode alternatif de règlement des conflits entre citoyens ; la forme que prendra ce dispositif sera étudiée, en fonction des moyens budgétaires disponibles.*

*Au niveau de la sécurité routière, une attention particulière sera apportée à la sécurité aux abords des écoles. Des aménagements spécifiques seront le cas échéant réalisés. La majorité relancera également la création « d'anges gardiens » chargés d'assurer la sécurité aux heures de pointe aux abords des écoles.*

*La sécurité, c'est aussi la prévention ; la majorité mettra en place, dans différents quartiers, les dispositifs « voisins vigilants ou partenariat local de sécurité et de prévention » en collaboration avec les services de police ; la majorité défendra au sein de la zone de police l'acquisition de radars répressifs afin de mieux réguler les excès de vitesse, malheureusement encore beaucoup trop fréquents.*

*Enfin, nous développerons le service d'accueil policier par la désignation d'un officier de dialogue avec les citoyens et la mise en place d'un service d'accueil policier en ligne ; le nombre de caméras mobiles et les contrôles de vitesse seront accentués également.*

## **2. Propreté publique**

*La commune de Frameries est, comme en beaucoup d'endroits, confrontée aux infractions environnementales. Cela va du simple mégot de cigarette jeté au sol, au dépôt sauvage, en passant par le non-respect des consignes de tri. Cela n'est plus tolérable. Ces actes quotidiens de délinquance environnementale dégradent le cadre de vie des Framerisais et provoquent des coûts importants et inutiles qui pourraient servir pour d'autres projets plus porteurs pour la collectivité et les citoyens.*

*C'est pour lutter contre ces incivilités qu'un plan en faveur de la propreté a été mis sur pied.*

*Ce plan s'oriente autour de 3 lignes directrices :*

- *La communication*
- *La sensibilisation et les actions*
- *La répression*

*Il s'agira, au travers de campagnes de communication et de sensibilisation, de conscientiser de façon positive le citoyen sur son rôle en matière de propreté publique.*

*Notre plan d'actions veillera à renforcer la collaboration entre les services communaux et les partenaires (HYGEA, Fost Plus,...) pour une plus grande efficacité.*

*Par ailleurs, les actions concrètes suivantes seront mises en place :*

- *Elaborer un cadastre des points noirs*
- *Renforcer l'utilisation des caméras de surveillance mobiles*
- *Organiser trois campagnes de répression des infractions par an*
- *Organiser des séances d'information sur le concept « zéro déchet »*
- *Développer l'opération « Les ambassadeurs de la propreté »*
- *Mettre en place le tri sélectif dans les cimetières*
- *Poursuivre le remplacement des poubelles publiques*
- *Placer deux bulles à verre enterrées*
- *Améliorer le tri sélectif au sein de l'Administration*
- *Favoriser le compostage individuel et collectif*

*Ensuite, au-delà de la prévention, le volet répression aura pour but de renforcer la confiance des citoyens envers la commune via une mobilisation supplémentaire des agents constatateurs communaux et des services de Police (Police de proximité et Police de l'Environnement).*

## **3. Le développement économique et commercial, la création d'activités**

*Frameries, de par sa configuration géographique et l'aménagement de son territoire, constitue un pôle économique et commercial solide dans notre région.*

*En matière de création d'activités, l'évolution du nombre d'entreprises dans nos zonings est en constante évolution ; durant les 6 dernières années, de nombreuses entreprises s'y sont installées ; avec l'IDEA, nous poursuivrons notre politique d'attractivité économique : bientôt, une nouvelle voirie reliera nos deux zonings ouvrant ainsi l'accès à de nouveaux terrains disponibles pour les investisseurs.*

*Plus que jamais, le Collège sera extrêmement vigilant quant au respect des prescrits environnementaux, et ce pour tous les investissements.*

*Mais l'activité se déploiera aussi en dehors de nos zonings : bientôt le service d'aide aux familles du Borinage s'installera dans le centre de Frameries, et amènera 250 emplois directs ; notre CPAS et son centre d'insertion travaillent d'arrache-pied pour réorienter des personnes peu qualifiées sur le chemin de l'emploi ; cette politique sera renforcée, en lien plus direct encore avec les employeurs privés.*

*Enfin, le commerce en centre urbain fera l'objet de nouveaux soutiens afin de favoriser de nouvelles implantations : nous étudierons la mise en place d'un fonds d'impulsion communal destiné aux candidats entrepreneurs commerciaux.*

*Favoriser les circuits courts et accentuer les synergies entre la commune et les producteurs locaux, étudier la possibilité de créer dans les maternités commerciales un point de vente quasi permanent qui permettrait aux producteurs locaux de proposer leurs produits à la vente, viennent compléter notre plan d'actions.*

*Par ailleurs, une réflexion sera menée sur le renforcement de l'attractivité du marché de Frameries et sur le retour d'un marché digne de ce nom à La Bouverie.*

#### **4. Le logement**

*Le droit au logement est un droit fondamental que nous défendons.*

*La Commune peut jouer un rôle important dans ce domaine, et doit aussi répondre au défi de la Wallonie en matière de logement, puisqu'il conviendrait de créer 300.000 logements à l'horizon 2030.*

*La majorité mettra en place les actions suivantes :*

- *Elargir l'offre en matière de logements publics par la construction d'un minimum de 25 logements dans les prochaines années ; dynamiser le rôle de l'agence immobilière sociale par une recherche beaucoup plus dynamique de nouveaux propriétaires*
- *Confier à la RCA un rôle d'opérateur foncier communal : acquisition, rénovation, vente et location de bâtiments existants.*
- *Renforcer la lutte contre l'inoccupation des logements par un recensement plus efficace.*
- *Créer de 300 à 400 nouveaux logements privés et publics par la mise en œuvre de la ZACC Pierart, d'une superficie de 11 hectares ; la majorité imposera aux promoteurs la construction de nouveaux logements avec une*

*attention particulière pour les jeunes ménages ; la plus grande attention sera accordée au développement durable dans les futurs aménagements de cette zone.*

## **5. L'action sociale**

*La solidarité et les politiques sociales qui la soutiennent constituent l'ADN de la volonté politique de la majorité.*

*Que ce soit pour les plus jeunes, les personnes en difficulté suite à une perte d'emploi, à la maladie ou à des événements dramatiques de la vie, notre CPAS a mis en place des dispositifs efficaces, denses et accessibles à tous ; ils seront consolidés.*

*Nos aînés méritent toute notre attention ; à Frameries, notre CPAS possède 200 lits en maisons de repos dont une unité pour personnes désorientées de 45 lits (unique dans notre région), une résidence-service, des lits de court séjour.*

*Demain, la majorité renforcera le soutien à l'autonomie de nos seniors au travers la mise en place d'aides au maintien à domicile et à l'activation socio-culturelle.*

*La majorité va également renforcer l'offre sportive culturelle et de loisirs à destination des aînés, en collaboration avec les acteurs locaux.*

*Pour les personnes précarisées, la majorité renforcera les dispositifs existants : nous développerons encore la Maison médicale publique, unique en Wallonie par un plan d'actions prévention/santé.*

*L'épicerie sociale et la lutte contre la précarité énergétique seront également renforcées pour répondre à des besoins de plus en plus pressants.*

*Notre plan de cohésion sociale trouvera des articulations renforcées avec les services sociaux afin de mieux lutter encore contre l'isolement et la précarité.*

*La présence des éducateurs de rue, en lien avec les maisons de quartier, sera, elle aussi davantage orientée vers la lutte contre la précarité sociale, scolaire, en matière de santé et sur la déficience de liens sociaux solides ; une attention toute particulière sera accordée au développement des liens intergénérationnels.*

*Afin de répondre au mieux à des besoins spécifiques, nous proposerons également de mettre en place des bourses à thèmes, comme le matériel scolaire et ce, en collaboration avec les écoles de l'entité.*

## **6. Le cadre de vie et la mobilité**

*La rénovation du cadre de vie constitue l'épine dorsale de l'action communale depuis près de 30 années ; elle sera poursuivie, dans le souci d'une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire, en fonction des priorités et des besoins.*

*La rénovation urbaine sera poursuivie par la rénovation complète du quartier de l'Agrappe. Nous poursuivrons la rénovation systématique des voiries et des trottoirs dans le cadre des travaux subsidiés par la Wallonie ; des budgets spécifiques y seront consacrés chaque année ; le plan pluricommunal de rénovation des trottoirs sera consolidé et amplifié, en fonction des moyens budgétaires disponibles.*

*La ceinture rurale sera également traitée, via la mise en œuvre du PCDR à Sars-La-Bruyère et à Noirchain : construction d'une salle polyvalente à Sars-La-Bruyère et rénovation du quartier de la Place de Noirchain.*

*En concertation directe avec les riverains du quartier, les rues du Marais, Maïeur Andry, Alfred Defuisseaux, et Fabien Gérard seront également rénovées.*

*A La Bouverie, la Place du Champ Perdu sera aussi requalifiée, en collaboration avec les habitants du quartier ; le parc de La Bouverie sera également complètement transformé, dans un projet partagé avec les citoyens afin de lui redonner sa dimension d'espace partagé convivial et sécurisé.*

*A Eugies, les rues du Grenadier et des Déportés seront rénovées ; le Chemin des Mésanges devra aussi être retravaillé.*

*Plus globalement, le règlement communal d'urbanisme sera complètement revu, simplifié pour une meilleure interaction entre les citoyens et l'Administration.*

*La mobilité constitue un défi majeur de la nouvelle majorité ; le plan communal de mobilité sera actualisé et les nouvelles recommandations seront appliquées, avec pour objectif majeur le désengorgement du Centre de Frameries et la lutte contre les excès de vitesse.*

*De nouveaux aménagements destinés aux modes de déplacement doux seront réalisés, au bénéfice des piétons, des cyclistes et des usagers des transports publics ; la majorité mettra en place une commission pédestre destinée à associer les citoyens à la réflexion visant à la maximalisation et à la définition de chemins pédestres reliant différents points de notre entité vers les administrations, les commerces, les transports en commun.*

*Par ailleurs, la Commune mettra en place, après examen via le nouveau plan de mobilité, des quartiers « zones 30 » ; des chemins sécurisés vers les écoles seront également aménagés, avec appel à la participation citoyenne et à la participation des APS.*

*Enfin, une lutte sévère sera menée contre les stationnements en infraction, surtout lorsque la sécurité des usagers faibles est mise en péril ; ce sera une priorité pour notre service de police de proximité.*

## **7. L'émancipation personnelle, le sport, la culture, les fêtes, le temps libre, le bien-être animal**

*Bien vivre dans une commune, c'est aussi s'épanouir par le sport, la culture, les loisirs.*

*Prendre soin de soi, se former, s'ouvrir à la qualité du patrimoine local, souvent méconnu, renforce la convivialité et les liens sociaux.*

*Dès lors, la majorité s'engage à réaliser un programme ambitieux et diversifié.*

*En matière sportive, nous construirons de nouvelles installations pour le RSB ; des subsides devront être sollicités pour ce faire ; les infrastructures du rugby, ainsi que le Centre sportif Max Audain, seront modernisés ; la coordination entre les clubs sportifs sera renforcée par la création d'un centre sportif local ; nous renforcerons les liens entre les clubs sportifs et les acteurs locaux (commerces, administrations, ...).*

*Les grandes fêtes annuelles seront amplifiées, et leur dimension interculturelle renforcée.*

*La culture pour tous sera amplifiée ; la construction d'une salle culturelle polyvalente reste une priorité à rencontrer ; éduquer à l'apprentissage des nouveaux outils numériques, développer une politique culturelle favorisant le vivre ensemble et mettre en place une nouvelle dimension à l'éducation permanente constituent également des priorités ; enfin, nous veillerons à développer l'appropriation de l'espace public par de jeunes créateurs locaux, là où cela est possible.*

*En matière de temps libre, l'offre actuelle sera diversifiée, en concertation avec le public concerné, afin de mieux répondre encore à ses besoins ; une attention toute particulière sera apportée à la découverte du patrimoine mémorial local.*

*Enfin, le bien-être animal doit aussi être associé à la qualité de vie ; un plan d'actions sera mis en œuvre, avec un appel à la participation citoyenne.*

## **8. La transition écologique**

*C'est ici un défi majeur pour nos sociétés, ainsi qu'une attente forte de la population ; les manifestations récentes en attestent.*

*Réduire les dépenses énergétiques et les émissions de CO2 sera au cœur de la politique énergétique ambitieuse portée par la majorité.*

*Dans cette optique, la majorité s'engage à :*

- *Accentuer la mise en œuvre du Plan POLLEC*
- *Poursuivre les investissements visant à réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics communaux*
- *S'inscrire dans un rôle de facilitateur des économies d'énergie pour les citoyens (information, guichet énergie) et les entreprises.*
- *Lutter contre la précarité énergétique en renforçant les missions d'accompagnement et de soutien mises en œuvre par notre CPAS.*
- *La majorité mettra également en place dès 2019 un comité stratégique chargé de la transition écologique. Ce comité stratégique sera composé de citoyens volontaires, d'experts, de représentants du monde économique, agricole, associatif et de l'Administration communale.*

*Son fonctionnement sera financé par le budget communal et il sera coordonné par le Collège ; toutes les formations politiques seront invitées à y désigner des représentants.*

*Le comité stratégique aura pour mission de définir la stratégie communale vers la transition écologique et de la décliner dans un plan d'actions concrètes : amélioration de la gestion énergétique des bâtiments, mobilité douce, production d'énergie propre, alimentation saine via les circuits courts, lutte contre le gaspillage, achats groupés citoyens, stimulation de la biodiversité, développement du commerce équitable, ...*

*Les travaux de ce comité stratégique déboucheront sur l'élaboration d'un master plan 2019-2030 qui sera soumis à l'approbation et au débat du Conseil Communal.*

*A terme, à travers ce master plan, c'est notre avenir qui se joue : construisons-le ensemble, la participation citoyenne est capitale dans sa mise en œuvre : **l'avenir de la planète, c'est l'affaire de tous.***

## **9. La participation citoyenne et la modernisation de l'Administration**

*La majorité fait le pari de l'interaction permanente avec les citoyens pour gérer de la manière la plus efficace possible le bien commun ; c'est à une véritable intelligence collective que nous en appelons.*

*Pour ce faire, les projets importants communaux de travaux, d'aménagement des quartiers, de mobilité seront soumis à concertation afin que leur mise en œuvre soit partagée par l'ensemble des acteurs concernés.*

*Systématiquement, le Collège ira ainsi à la rencontre des riverains dans les quartiers, et cela à intervalles réguliers ; des projets de réaménagement comme le site de l'Aggrappe ou le parc communal de la Bouverie, notamment, feront l'objet de concertation préalable et d'appels à projets citoyens.*

*A l'aide des outils modernes de communication, l'ensemble des décisions seront consultables par toute la population.*

*Enfin, le collège mettra rapidement en place une nouvelle commission, ouverte aux citoyens désireux de s'y impliquer, et destinée à définir un plan d'actions à long terme en matière de développement durable et de transition écologique.*

*Une commission spécifique, avec participation citoyenne également, sera aussi mise en place pour accompagner la mise en œuvre du futur nouveau plan de mobilité dans le centre de Frameries.*

*En matière de participation citoyenne, les actions suivantes seront mises en place :*

- *Les rencontres participatives et informatives seront multipliées, notamment pour les projets de travaux dans les quartiers.*

- *Le PST sera présenté publiquement afin de renforcer la transparence de l'action publique et l'information sur les objectifs poursuivis par la Commune.*
- *Les comités de quartier, les associations, les commerçants seront systématiquement associés et informés de toutes initiatives les concernant, une plus grande publicité sera faite aux décisions des instances locales, via le site internet ou tout autre outil moderne de communication.*

*En matière de modernisation de l'administration, les initiatives suivantes seront développées :*

- *Développer l'interaction électronique entre l'administration et les citoyens*
- *Diversifier les informations disponibles sur le site internet*
- *Améliorer l'accueil du citoyen, avec une attention particulière pour les personnes porteuses de handicap.*

*En matière de gestion du personnel communal, la majorité sera attentive à rencontrer les recommandations émises dans le cadre de l'analyse des risques psycho-sociaux.*

#### *Les services de première ligne, Etat-Civil - Population*

*L'administration, et plus particulièrement le service Etat civil - population, accompagne le citoyen dans plusieurs étapes importantes de sa vie (mariage, naissance, jubilaires). La majorité PS MR entend renforcer le lien avec les citoyens en créant une à deux fois par ans des moments de rencontres et de convivialité autour d'évènements marquants dans leur vie : accueil des nouveaux nés et remise d'un cadeau de naissance, noces d'or et de diamant, notamment.*

### **10. L'enseignement, l'accueil extra-scolaire et la petite enfance.**

#### *L'enseignement*

*La majorité PS MR s'est efforcée durant la mandature écoulée de revoir en profondeur les piliers de l'enseignement communal. Ainsi, le projet éducatif et le projet pédagogique ont été entièrement refondus pour s'adapter aux nouvelles exigences du Pacte d'Excellence. Les principes qui y sont repris et les outils pédagogiques développés veillent à placer constamment l'enfant au coeur des apprentissages et à favoriser la différenciation. Il convient de poursuivre ce travail en veillant à adapter le projet d'établissement de chaque école mais également à élaborer le plan de pilotage.*

*Dans ce cadre, le maintien du Conseiller pédagogique paraît essentiel en ce qu'il apporte un véritable soutien aux directions, aux équipes pédagogiques et au Pouvoir Organisateur en veillant à une uniformisation des bonnes pratiques sur le plan pédagogique.*

*L'école est un lieu d'apprentissage, d'épanouissement et d'ouverture sur le monde.*

*C'est dans ce cadre qu'il convient de poursuivre le développement des projets pédagogiques, tant au niveau maternel que primaire, autour de trois axes : culturel (projet ORCW, Pierre Coran), sport et santé (journées sportives et fair-play) et environnement et citoyenneté (PNHP, potager du CPAS, police Borraine, PASS). Ces projets sont construits en privilégiant les ressources locales ou de proximité. C'est*



*notamment par ce biais que peut être réalisée la sensibilisation des enfants à la protection de l'environnement et au tri des déchets.*

*La majorité souhaite également initier des échanges scolaires avec la ville jumelée d'Issy-les-Moulineaux.*

#### *L'accueil extrascolaire et petite enfance*

*L'adhésion au décret accueil temps libre et l'engagement d'une coordinatrice extrascolaire ont permis la mise en place sur l'entité de Frameries d'un premier programme d'accueil (programme CLE) et de deux plans d'actions annuels répondant aux attentes des parents en terme d'accueil des enfants en dehors des périodes scolaires. Le système mis en place devra être évalué et les besoins des parents à nouveau sondés afin de veiller à ce que le programme s'adapte au plus près de la demande au niveau des plages horaires, des activités proposées et des lieux d'accueil.*

*Dans ce cadre, la possibilité de proposer des cours de langues durant l'accueil du mercredi après-midi sera envisagée. De même, un accueil sera proposé lors des journées pédagogiques. Le travail de concertation entre tous les acteurs susceptibles d'accueillir des enfants durant les périodes de vacances sera entrepris afin de veiller à proposer une offre de stage étalée dans le temps et différenciée selon les catégories d'âge. Il importera également de travailler sur une communication centralisée au niveau de l'offre sur l'entité.*

*Au niveau de la petite enfance, les co accueils installés dans les écoles de Calmette, La Libération et Eugies seront préservés.*

Monsieur le Bourgmestre présente la synthèse du texte que les membres du Conseil ont reçu. Il s'agit d'une étape importante du début de mandature. Cet exercice important pour la crédibilité des engagements politiques qui font l'objet de cette déclaration seront réalisés dans le cadre du PST qui sera aussi présenté au Conseil Communal dans quelques mois, c'est-à-dire au Conseil de septembre.

Au niveau de la sécurité à Frameries, Monsieur le Bourgmestre informe l'assemblée que les effectifs de police seront renforcés, que les moyens sont prévus au budget de la zone de police afin de procéder à de nouveaux recrutements. Une réorganisation du travail des policiers au sein de la zone a été mise en place par le chef de corps qui vise à désaisir les policiers qui sont sur le terrain du travail administratif. Il faut aussi lutter contre le stationnement intempestif et les incivilités routières. Une campagne de prévention et de répression est actuellement en cours, il y aura une utilisation renforcée des caméras de surveillance. Au-delà de cela, un plan local de prévention et de sécurité sera mis en place. Au niveau de la propreté publique, beaucoup est fait mais beaucoup reste à faire, la lutte contre la mal propreté, c'est capital, un plan global de lutte contre la propreté publique a été mis en place.

Au niveau du développement économique et commercial, Frameries, de par sa situation, renforcera l'amplification des zones d'activités. Il y aura bientôt le service d'aide aux familles qui amènera 200 emplois à Frameries. La création d'un fonds d'impulsion aux candidats investisseurs dans Frameries est à l'examen avec la Région Wallonne. Il y aura également un renforcement de l'attractivité des marchés

de Frameries et de La Bouverie, sensiblement appauvris, et des actions pourront être mises en œuvre avec les commerçants et l'ADL, pour retrouver un marché digne de ce nom.

Au niveau du logement, Monsieur le Bourgmestre, dit qu'il faut répondre au défi démographique wallon. Frameries est au-dessus de la norme imposée par la Région Wallonne. 25 nouveaux logements seront créés. La RCA qui a été créée pour le rachat du home « La Verte Colline » pourrait devenir un opérateur foncier communal. L'action sociale est quant à elle extrêmement riche et diversifiée. L'offre sportive et culturelle ainsi que les seniors seront renforcées également. La maison médicale joue également un rôle important et accueille 1500 personnes, elle est en plein cœur de la Commune et va donc pouvoir se développer. Le travail des éducateurs de rue sera aussi renforcé.

Au niveau du cadre de vie et de la mobilité, un projet de requalification de la rue Alfred Defuisseaux est en cours ainsi que le quartier de l'Agrappe, la mise en œuvre du PCDR à Sars et à Noirchain, la construction d'une salle polyvalente à Sars. A La Bouverie, requalification de la place du Champ Perdu et du Parc. A Eugies, poursuite des travaux à la rue des Grenadiers et rue des Déportés. Monsieur le Bourgmestre ajoute que la mobilité est un élément fondamental fortement répercuté par le citoyen. Le Collège s'est engagé dans son programme à réactualiser le plan communal de mobilité avec une attention particulière pour le désengorgement du centre de Frameries. (rues des Alliés, de France, ...) aux heures de pointe, et au niveau de la mobilité douce, il y aura un aménagement des pistes cyclables au Bosquet Mirland.

Monsieur DISABATO remercie Monsieur le Bourgmestre pour son intervention. Il émet tout d'abord une première remarque. Il trouve que c'est la première fois que la déclaration de politique communale est aussi légère, en 2006 et en 2012, il y avait beaucoup plus d'éléments, il s'est donc dit que c'était parce que le PST arrive. C'est un outil intéressant et ambitieux avec des objectifs environnementaux et diverses mesures. Il faudra néanmoins traduire la déclaration avec différentes mesures pour dire ce qui sera fait. Il y a des choses précises mais d'autres plus vagues, il va attendre le PST pour voir ce qui est proposé. Il y a des choses intéressantes qui ont été annoncées pendant la campagne. Certains éléments ont été repris, et c'est très bien, c'est ce qui permet qu'il y ait une dynamique. Il faut peut-être évoquer quelques éléments. Au niveau de la propreté publique, c'est clair qu'il y a une volonté d'aller plus loin, Monsieur DISABATO trouve cela positif.

A côté de cela, il faut aussi lutter contre l'impunité car des personnes ne paient pas leurs amendes, il faut de vraies sanctions ou des explications, il faut expliquer pourquoi il est important de ne pas jeter ses déchets partout. Monsieur STIEVENART est d'ailleurs déjà intervenu à maintes reprises à ce niveau-là lors de la mandature précédente pour qu'il y ait des sanctions alternatives. A tout le moins, Monsieur DISABATO dit que le Collège aurait pu s'intéresser à la question.

Au niveau du ramassage des encombrants, il y a deux modèles. Le PTB souhaitait qu'il y ait un ramassage gratuit deux fois par an, cela n'est pas possible. Mais ne rien faire est aussi un problème. Il avait également été proposé de mettre en place un service en partenariat avec le CPAS de Dour et celui de Mons.

Monsieur DISABATO n'a pas retrouvé non plus l'exonération du supplément de taxe pour les professions libérales.

Au niveau de la mobilité, cela a été le grand débat de la campagne. Monsieur DISABATO voudrait que l'on clarifie quelque chose par rapport au rond-point. Il se demande si la majorité va attendre la nouvelle étude de mobilité pour pouvoir agir car cela est le gros problème de Frameries.

Au niveau de la zone bleue, il dit que rien n'apparaît non plus dans la déclaration. Au niveau des transports en commun, il n'y a rien non plus. Il y avait un consensus pour qu'il y ait des trains le week-end et qu'il y ait une vraie ligne, mais il n'y a pas eu d'accord avec la SNCB concernant le développement ferroviaire local alors que le REC et le REN ont réussi à mettre en place une offre locale ainsi que l'application du principe stop pour les piétons, les cyclistes et les voitures qui aurait été aussi un mécanisme à mettre en place.

Au niveau de la médiation, point que Madame FONCK a déjà défendu depuis un certain temps, il se demande ce que la majorité propose, quel type, quel engagement, comment contacter le médiateur, il dit que les choses doivent être développées.

Au niveau des logements, Monsieur DISABATO souhaite clarifier. Car il est surpris par la faiblesse de la proposition. En effet, 25 logements, c'est peu alors qu'au niveau des logements publics, on parle de 856. Il suppose que cela est compris dans la ZACC Pierard.

Par rapport à l'AIS, Monsieur DISABATO dit que ce qui est proposé par la majorité n'est pas adapté. Au niveau de l'Administration, de manière générale, il y a une série de choses intéressantes. Il trouve que ce qui aurait été intéressant aussi, c'est de pouvoir aller chez les gens qui ont de vrais problèmes de mobilité, aller sur place aider les personnes en difficulté, qui vivent chez elles mais qui n'ont plus de parents car la vraie difficulté de ces personnes c'est de se déplacer. Monsieur DISABATO trouve également intéressant, lors d'événements culturels, la possibilité d'instaurer des navettes qui puissent aller chercher ces personnes et les reconduire, ce qui leur permettrait de se déplacer et d'avoir une vie sociale.

Au niveau environnement, Monsieur DISABATO entend bien ce que la majorité veut organiser mais il souhaiterait avoir le timing et un échéancier. Une convention des maires a été signée et il souhaite savoir quels sont les résultats de Frameries. Madame FONCK prend ensuite la parole. Ce qui la frappe dans la note, c'est le nombre de précautions oratoires et écrites en fonction des moyens disponibles (possibilité de proposer, en fonction des études budgétaires, ...), de plus, il faut le reconnaître, la majorité est en retard car elle aurait dû présenter son programme depuis maintenant presque un mois. Le CDLD a été réformé en juillet 2018 et ce qui frappe Madame FONCK, c'est que la majorité soit aussi précautionneuse au niveau de ses engagements. Le CDLD impose aussi de donner les grandes lignes budgétaires pluriannuelles, cela devait être fait dans les 2 mois en l'associant avec le programme de politique communale.

Madame FONCK rappelle que la majorité a pris des engagements pendant la période électorale et que dès lors, il faut être clair avec les projections budgétaires sur les années qui viennent. Elle dit que le programme ne reflète rien de précis, qu'au niveau de la note, elle a eu l'impression de lire la précédente.

En matière de mobilité, Madame FONCK a été frappée de voir, dans la rue des Alliés, en pleine journée, deux camions à l'arrêt sur la route d'autant plus que cela fait des mois qu'il est demandé à la majorité de prendre des décisions en la matière. Elle estime qu'il ne faut pas attendre d'avoir une étude pour des choses aussi évidentes comme la problématique du rond-point et de la rue des Alliés. Des promesses ont été faites pendant la période électorale, à savoir, une zone de déchargement dans la rue des Alliés, mais rien dans le programme ne parle de ce rond-point. L'aménagement de ce rond-point est un dossier qui rebondit mais n'avance pas. Elle souhaite dès lors savoir si des choses seront faites à ce sujet ou si le projet sera gelé comme tel en attente d'une étude et d'un plan de mobilité. Elle voit aujourd'hui qu'entre ce que la majorité dit et les engagements pris, il n'y a pas grand-chose. Elle souhaite savoir quand y aura-t-il un dossier clair et solide en matière de mobilité et quand le Collège va-t-il venir avec celui-ci. Elle pense que cela faisait partie des priorités du Collège.

Elle dit que le Collège parle de la Place de Noirchain mais rien sur le Foyer, elle souhaite savoir ce qu'il en est.

En matière de santé, Madame FONCK souhaite que l'on renforce l'aide, l'intervention et le service à domicile, non seulement au niveau des repas mais mettre également en place un soutien social. Il y a également un chapitre « aînés et santé » mais elle dit que la majorité focalise sur la maison médicale, c'est un manque de respect par rapport au corps médical indépendant. Elle pense aux indépendants qui s'investissent au quotidien dans la commune, en l'occurrence, les soignants. Elle souhaite une approche d'un point de vue prévention sur le terrain et pas uniquement sur les soignants de la maison médicale. Elle attend également un plan de prévention au niveau de la santé, y a-t-il une enveloppe pour cela et pour faire quoi puisque tout est centré sur la maison médicale.

En matière d'éducation, il avait été plaidé pendant la campagne pour que l'on propose sur l'entité, de l'immersion linguistique au niveau scolaire. Ici, la majorité envisage d'étudier la possibilité d'organiser des cours de langue le mercredi. Pourquoi ne pas proposer une immersion linguistique pour nos enfants et le proposer le plus tôt possible pour avoir une corde en plus à leur arc.

Ensuite, Madame FONCK demande au Collège la plus grande transparence par rapport aux citoyens pour ce qui concerne le dossier de la ligne à très haute tension car après les élections, cette ligne était à risque et elle a été démantelée. Il y a une proposition de ligne à très haute tension dans le centre de Frameries en direction de Sars-La-Bruyère mais vu les impacts en matière de santé, son groupe s'y était opposé. Le Collège a tenu une réunion sur la mise en place des éoliennes au niveau du zoning et pour cela il est obligatoire d'avoir une ligne à très haute tension. Il faut être transparent par rapport aux citoyens et leur donner les informations en temps utile. Il y a une proposition alternative en la matière mais avec l'arrivée des

éoliennes, ce dossier resurgit aussi fort et plus vite. Elle souhaite dès lors que l'ensemble du dossier soit lié.

Madame MAHY quant à elle intervient sur les heures d'ouverture du bureau de police de proximité. Elle aimerait qu'il soit ouvert le week-end et plus tard de la semaine pour ne pas que les citoyens doivent aller à Colfontaine.

Pour ce qui concerne la propreté, elle revient sur le sujet du ramassage des encombrants deux fois par an et elle y reviendra à chaque fois jusqu'à ce qu'elle obtienne satisfaction.

Monsieur BATTELLO prend à son tour la parole. Il informe l'Assemblée que depuis plus de 6 ans, le MR a intégré la majorité pour poursuivre et amplifier l'important travail entrepris depuis 1990 pour améliorer la qualité de vie des citoyens.

Leur souci est d'assurer aux Framerois tout ce dont ils sont en droit d'attendre de leurs élus: la sécurité et la mobilité, le développement économique et social ainsi que l'emploi, la culture, l'environnement et l'enseignement.

Se sentir en sécurité dans les rues de la commune, trouver un emploi, avoir accès aux aides sociales, à la culture, à un enseignement performant, vivre dans un environnement et un cadre de vie respecté et durable sont des aspirations légitimes des concitoyens et il faut s'efforcer de les satisfaire.

La sécurité dans la commune est mise à mal par les incivilités routières comme les excès de vitesse et les stationnements sur les trottoirs, les atteintes à l'environnement, les dégradations de tous ordres.

Le MR sera inflexible dans la répression de ces actes et l'application des sanctions prévues par la législation. Ils seront aidés en cela par une augmentation des effectifs humains et techniques comme les caméras mobiles et les radars et par les citoyens en créant les Partenariats Locaux de Prévention dans les différents quartiers.

Les infractions environnementales comme les mégots de cigarette jetés sur la voie publique, les dépôts sauvages et les erreurs de tri ne sont plus tolérables et seront réprimées.

Des campagnes de communication et de sensibilisation auprès des citoyens seront mises sur pied, de même que le cadastre des points noirs, l'installation de caméras, des campagnes zéro déchets ainsi que l'encouragement au compostage individuel et collectif. La mobilité et le désengorgement du centre de Frameries est une priorité pour la majorité. Les aménagements de l'espace rural au bénéfice des piétons, des cyclistes et des usagers des transports en commun sont prévus.

De nombreux emplois seront prochainement créés au centre de Frameries par exemple par le service d'aide aux familles du Borinage, les commerces du centre de la commune seront soutenus, ils encourageront les nouvelles implantations, les circuits courts et les producteurs locaux.

L'action sociale et la solidarité sont également une priorité pour la majorité; pour les jeunes et les adultes en difficulté suite à la perte d'un emploi ou de la maladie, le C.P.A.S a les moyens efficaces pour les aider.

Les aînés ne sont pas en reste grâce aux nombreux lits en maison de repos, en unités spécifiques, en résidence service et en lits de court séjour. La majorité renforcera l'offre d'activités culturelles et de loisirs à destination des aînés.

La présence d'éducateurs de rue avec les maisons de quartier dépisteront les difficultés sociales, scolaires, les problèmes de santé et l'isolement de certains citoyens.

Il sera répondu aux besoins spécifiques des personnes qui travaillent mais qui rencontrent des difficultés financières par la mise en place de bourses à thèmes. La majorité veut enfin promouvoir la médiation comme mode alternatif des conflits.

Le logement et la création de nouveaux logements sont une priorité pour la majorité. La Régie Communale Autonome a pour but d'acquérir, de rénover, de vendre et louer des bâtiments existants. Un projet de création de 300 à 400 nouveaux logements privés et publics dans une zone d'aménagement communal près de la cité Piérart est en cours; les jeunes ménages seront prioritaires dans cette zone d'habitat au développement durable.

La transition écologique, on le voit en ce moment, est une préoccupation des jeunes et des moins jeunes et ce défi majeur doit être relevé pour la société.

Réduire les dépenses énergétiques et la réduction des émissions de CO2 sont des priorités. La majorité s'engage à accentuer la mise en oeuvre du plan d'action énergie durable, à investir pour diminuer les consommations énergétiques dans les bâtiments communaux, à informer et assister les citoyens pour faciliter les économies d'énergie, à créer un comité stratégique pour l'élaboration d'un plan écologique de 2019 à 2030 qui doit être construit ensemble pour l'avenir de la planète.

La modernisation de l'administration est partie intégrante du projet afin d'améliorer l'accueil du citoyen et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. L'état civil et la population renforceront le lien avec le citoyen dans les étapes importantes de sa vie.

La participation citoyenne ne sera pas un vain mot; en effet, la majorité s'engage à une concertation avec les citoyens pour gérer les projets de travaux, d'aménagement des quartiers, de mobilité. Le collège ira à la rencontre des citoyens et écoutera les comités de quartiers, les associations et les commerçants.

Enfin et probablement le secteur le plus important pour l'avenir de la commune : l'enseignement. La majorité sous la houlette de notre échevine de l'enseignement, Madame Florence Van Hout, a revu durant la précédente mandature les piliers de l'enseignement communal. Les projets éducatifs et pédagogiques ont été refondus pour s'adapter au Pacte d'Excellence. Il convient de poursuivre ce travail de fond en maintenant le Conseil Pédagogique qui soutient les directions et les équipes pédagogiques.

L'école doit être un lieu d'apprentissage, d'épanouissement et d'ouverture au monde. Les axes principaux du projet pédagogique doivent être la culture, le sport et la santé, l'environnement et la citoyenneté.

L'adhésion au décret accueil temps libre a permis d'engager une coordinatrice extra scolaire et la création à Frameries d'un programme d'accueil et de deux plans d'action communale.

Monsieur DUFRASNE prend à son tour la parole, il va insister sur les points qui lui paraissent importants. Au niveau de la sécurité, il y a eu l'opération « un café avec mon agent de quartier », cela sera poursuivi. Il a d'ailleurs eu l'occasion d'y participer avec Didier DRAUX, à Belle-Vue, et il y avait un bon accueil. Pour ce qui concerne le recours à la médiation, le règlement des conflits entre citoyens lui semble être une bonne approche pour éviter une dégradation entre les citoyens.

Monsieur DUFRASNE dit ensuite que l'on parle du sentiment d'insécurité et il y a également le sentiment d'impunité. Il pense qu'effectivement il faut être ferme sur les sanctions qui sont imposées.

Au niveau de la propreté publique, on parle des encombrants chaque fois. Il est vrai qu'il y a un projet entre Mons et Dour et à l'issue de celui-ci, il y aura une évaluation pour peut-être l'étendre sur d'autres communes.

Concernant le logement, Monsieur DUFRASNE est d'accord sur le fait qu'il faudrait plus de logements publics. Il faut savoir que la Région Wallonne a bloqué les subsides jusqu'en 2019 et que les sociétés de logements publics doivent travailler sur fonds propres. Heureusement que Toit et Moi a des fonds propres. Au niveau des seniors, il y a une stratégie à adopter en parallèle à la maison médicale qui semble ennuyer.

Au niveau de la mobilité, l'étude de la mobilité a un coût qui aura des répercussions sur certaines choses.

Dans le cadre de la rénovation urbaine, Monsieur DUFRASNE se réjouit que le centre va être rénové.

Monsieur DEBAISIEUX souhaite que le cœur de Frameries ne soit pas oublié et qu'il est important de réfléchir à la rénovation de l'axe rue Léon Defuisseaux – rue de l'Industrie.

Monsieur le Bourgmestre rappelle qu'il s'agit d'une note de politique communale et que dès lors l'esprit n'est pas d'aller dans le détail, il s'agit de l'expression de la vision politique de la majorité sur les grands axes qui conditionnent la vie communale sur 6 ans. Il y a un sentiment de concrétisation. Monsieur le Bourgmestre rappelle qu'il a dit qu'il y a toute une série d'éléments plus concrets et plus précis qui se retrouveront dans le PST qui sera présenté en septembre. Pour ce qui concerne les amendes administratives, il ne va pas répondre car Monsieur STIEVENART va intervenir à ce sujet dans le cadre du budget. Pour ce qui concerne la taxe pour les indépendants, il a été demandé au Directeur Financier de présenter au Collège un

inventaire complet des taxes. Le Collège procède à un examen. De plus, la fiscalité n'a pas augmenté depuis plus de 10 ans, elle a même été diminuée dans la taxe sur le ramassage des immondices. La mobilité quant à elle est un élément important qui interpelle tout le monde. Qu'y a-t-il comme problème crucial de mobilité à Frameries ? C'est l'engorgement du centre urbain, et ce n'est pas propre à Frameries ni à cause du rond-point, c'est uniquement parce que Frameries est un axe de transit. Il y a effectivement une densité de circulation énorme. L'étude de mobilité va être confiée à des spécialistes car Monsieur le Bourgmestre n'a pas la prétention d'être un expert en mobilité. Le Collège veut réaliser cette étude, et pourquoi pas plus tôt ? Parce que le budget n'a pas encore été approuvé.

Au niveau des logements publics, Monsieur DUFRASNE a donné la réponse. Pour ce qui concerne la ZACC Pierard, il ne s'agit pas de dire que ces logements-là seront pour les jeunes ménages, c'est parce que c'est eux qui ne disposent pas de réserves financières qui leur permettent de compléter le crédit. Si le logement veut être développé pour cette catégorie de personnes, c'est une politique qui peut être soutenue mais il faut créer des conditions pour que ce soit plus facile. Un comité stratégique va être mis en place rapidement et un appel sera lancé, c'est un appel à une participation citoyenne administrative et politique pour relever le défi de la transition écologique.

Monsieur le Bourgmestre revient ensuite sur l'intervention de Madame FONCK qui parle de prévisions budgétaires, le Collège ne l'a pas fait parce qu'il pratique les difficultés quotidiennes sur la lenteur de la mise en œuvre et sur les difficultés budgétaires. Aujourd'hui, s'engager telle année avec tel budget pour faire telles choses, le Collège ne tombera pas dans ce piège-là. Monsieur le Bourgmestre revient ensuite sur le rond-point. Effectivement, il est en mauvais état mais il appartient au SPW et au mois de mars, un aménagement de celui-ci sera réalisé.

Pour le Foyer de Noirchain, le Collège a demandé s'il était possible de le reprendre dans le PCDR. Le bâtiment s'est effondré et il va être indemnisé. La demande est en cours, il faut la soumettre à la CLDR.

Pour ce qui concerne la maison médicale, Monsieur le Bourgmestre partage le souci de Madame FONCK, qui est d'associer davantage d'acteurs de la Commune. Pour ce qui concerne la ligne haute tension, Didier DRAUX qui connaît bien le dossier prend la parole. Le dossier est au point mort. Aucun tracé alternatif ne nous a encore été proposé. Une demande de réunion de la part d'Elia a été faite, elle se tiendra très prochainement.

Madame FONCK souhaite alors être tenue informée.

Monsieur DESPRETZ se souvient du dernier projet. Il y a eu des doléances et il espère qu'elles ne seront pas oubliées.

Monsieur DRAUX dit qu'il y aura un avis qui sera remis dans la procédure en fonction des doléances mais il faut au moins attendre la réunion.

Madame van HOUT souhaite compléter certains propos. En matière de propreté, Monsieur DISABATO pointe une sanction plus stricte. Le Collège a fortement mis



l'accent sur l'aspect prévention et la sensibilisation menée aux abords des écoles. Un projet sur mesure a été élaboré pour les écoles primaires qui s'inspire de toutes les collaborations passées et il y a une sensibilisation au sens large. Il faut faire travailler les enfants par thème selon l'âge. En terme de prévention, Madame van HOUT trouve cela très important.

En matière de taxation, il y a un accord de la majorité pour mettre à plat toutes les taxes et les ajuster mais il faut voir comment faire et si dans certaines mesures, certains règlements n'empiètent pas sur d'autres. Un travail est effectué mais pour 2019, cela sera impossible, ce sera pour l'aube 2020.

Au niveau de la médiation, Madame van HOUT explique que le médiateur a une formation spécifique, qu'il faut revoir le mode alternatif de règlement des conflits, il reste des choses à définir, il faut voir ce qui se passe dans les autres communes et ensuite proposer la solution la plus adaptée pour Frameries.

Pour ce qui concerne l'immersion linguistique Madame van HOUT dit qu'il s'agit d'un domaine dans lequel il faut avancer avec précaution, car si on commence trop tôt, cela ne va pas, il faut y aller doucement, il faut apprendre un maximum aux enfants, ce qui est conseillé, c'est de commencer à étendre les heures de langue dans le cadre de l'extra-scolaire, ce qui leur permettrait de facilement passer dans une fonction d'immersion mais il faut être prudent car il y a des écoles qui l'ont fait et cela ne s'est pas bien passé. Il faut aussi qu'il y ait un intérêt.

Monsieur DESPRETZ revient sur le rond-point qui appartient au SPW. Il signale qu'il s'agit de la même chose pour le rond-point du PASS.

Monsieur le Bourgmestre confirme ce qu'il a dit, le SPW va l'aménager. Madame FONCK dit qu'il est de plus en plus détérioré, elle se demande dès lors s'il est nécessaire de mettre de l'argent pour cela, et s'il faut faire un plan de mobilité sur Frameries. Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il s'agit d'une étude qui a pour but de proposer des solutions à l'engorgement de la rue des Alliés. Il faut objectiver les choses, c'est une étude sur la problématique de la rue et non une étude globale. Monsieur GRIGOREAN prend la parole et dit que dans chaque voiture qui traverse Frameries, en général, il n'y a qu'une personne, il pense que les gens pourraient être éduqués par rapport à la fréquentation dans chaque véhicule, c'est-à-dire faire du covoiturage.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE,  
A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA,  
A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN**

Décide :

**Article 1** : de prendre acte de la déclaration de politique communale

La déclaration de politique communale n'ayant pas été votée, elle sera représentée au Conseil Communal du 25 mars 2019.

La délibération requise est adoptée.

**Budget communal 2019- Vote**

Le Collège propose au Conseil de voter le projet de budget 2019.

Monsieur le Bourgmestre donne toutes les explications relatives au budget.

Monsieur STIEVENART prend la parole. Il intervient par rapport aux assurances, le Collège a signalé une augmentation, un seul adjudicataire a remis prix pour un marché d'un an. Il invite dès lors le Collège à consulter la centrale d'achat de la SPGE qui a déjà de nombreuses communes et où il est possible de prendre uniquement l'incendie ou autre chose, ce qui permettrait de réaliser de fortes économies. Au niveau des amendes administratives, il y a une augmentation conséquente, il faut lutter contre le stationnement intempestif. Il souhaite aussi que l'on pense aux usagers faibles et que dès lors certaines rues soient revues, comme la rue de l'Egalité ou la route d'Eugies où l'on peut se stationner à cheval, ce qui les empêche de passer. En ce qui concerne les amendes administratives, Monsieur STIEVENART estime qu'il faut prendre en parallèle un règlement pour dire stop aux impunités car les riverains ne sont pas égaux. En effet, l'insolvable ne paiera rien, les services communaux font donc envoyer l'huissier qui va coûter à la Commune. Il existe un système pour appliquer les peines alternatives. Il faut prendre des mesures pour que tous les citoyens soient égaux devant les mêmes sanctions. En ce qui concerne l'augmentation des effectifs de la police, Monsieur STIEVENART rappelle que le budget a été voté fin novembre, qu'il y a deux ans, il y avait 315 personnes à la Police Boraine et ici, il y en a moins de 300. Il y a une volonté du Collège de régresser, cela fait 3 ans que Monsieur STIEVENART répète la même chose.

Pour ce qui est du Syndicat d'Initiative, il y a une forte augmentation. Monsieur STIEVENART a posé la question en commission, et il lui a été répondu que c'était pour alimenter le fonds de réserve. Un contrat de gestion existe et il doit être appliqué comme le prévoit la législation, ce document étant une base légale qui doit guider les travaux.

Pour ce qui concerne la salle Max Audain, Monsieur STIEVENART attend l'audit car le Collège prévoit plus de 12.000 €. Il se demande s'il y a une modification dans le contrat puisque le total des charges est identique donc pourquoi augmenter la recette, tout en sachant qu'en 2017, c'était zéro.

Monsieur STIEVENART souhaite que l'on revienne au prochain Conseil avec le Hall de sport et le Syndicat d'Initiative.

Monsieur DISABATO souhaite interpellier par rapport à deux choses, d'une part, les 2500 € prévus pour la médiation, il faut expliquer ce que l'on compte faire. Pour le RSB, Monsieur DISABATO l'annonce déjà aujourd'hui, il pourrait rentrer un amendement pour la prochaine MB. Certains se sont moqués de la proposition de faire une piscine et aujourd'hui, il n'y a pas de piscine ni de rénovation du club de foot. Monsieur DISABATO ne voit pas de trace du financement par rapport au RSB, il souhaite connaître le suivi par rapport à l'état désastreux des infrastructures du RSB. Il entend bien que l'on cherche des financements pour monter le projet mais à quelle échéance ? La situation ne peut rester comme cela car il faut essayer de donner une bonne image de Frameries. Il demande si un budget peut être prévu soit en achat ou en location de vestiaires temporaires ou modulaires qui permettent d'avoir une infrastructure qui tienne compte de la situation et qui serait une vraie réponse. Si la majorité ne donne pas de réponse, il y aura un amendement. Madame MAHY intervient à son tour et signale que rien n'est prévu au budget au niveau de la sonorisation de l'Hôtel de Ville. Elle estime pourtant qu'aujourd'hui, cela aurait été bien vu le nombre de personnes présentes dans la salle. Elle souhaite également que le Conseil Communal soit diffusé sur les réseaux sociaux. Monsieur le Bourgmestre souhaite donner quelques éléments de réponse concernant les amendes administratives, et notamment par rapport à l'intervention de Monsieur STIEVENART qui dit stop aux impunités mais cela n'est pas spécifique aux amendes, c'est dans tous les domaines que cela doit être fait. Les gens qui ne savent pas ou ne veulent pas payer, c'est dans tous les domaines.

Monsieur STIEVENART lui répond que la loi prévoit de faire faire des travaux d'intérêt général.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il n'a pas de souci par rapport aux amendes administratives et que s'il dit que cela existe, que le Collège ne sera pas opposé au principe. Pour ce qui concerne la police et les effectifs, il y a eu une augmentation de 2% mais la circulaire ne prévoit pas d'indexation. Néanmoins, le Collège de Police a proposé au Conseil une augmentation de 2%. Il y a une grosse difficulté de recruter au niveau de la police, il manque des agents partout et il n'y a pas assez de candidats.

Madame van HOUT tient à préciser que la médiation est un nouveau service qui va être mis en place pour déterminer les besoins et aider les gens et que c'est par prudence qu'une petite somme a été prévue à cet effet.

Monsieur MALOU intervient par rapport au Syndicat d'Initiative et dit que le fonds de réserve est identique à la subvention communale alors que depuis des années les actions menées ont été étoffées, comme les festivités de Noël, les illuminations de l'Hôtel de Ville et de l'Atrium, les sapins. La subvention quant à elle n'a jamais évolué.

Au niveau du RSB Monsieur MALOU signale qu'un auteur de projet a été désigné il y a quelques semaines et une rencontre avec lui est prévue dans les prochains jours. Un nouvel architecte a de plus été engagé au sein de l'Administration, il va renforcer l'équipe. L'année 2019 sera consacrée à ce projet.

Pour ce qui est de l'audit de la salle Max Audain, celui-ci a bien confirmé que les rentrées financières de la salle permettaient les dépenses. La salle est financièrement capable de payer les sommes qu'elle doit à la Commune. Fin décembre la société a clôturé elle-même les comptes de 2018 pour repartir sur de bonnes bases.

Monsieur STIEVENART dit que le premier audit était déjà censé passer au Conseil. Il aimerait dès lors le lire.

Madame FONCK ajoute que s'il y avait un accident, la responsabilité du Collège ne serait pas négligeable.

Sur proposition du Collège Communal par :

**15 voix POUR (PS – MR : JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, D. CICCONE, V. RUSSO, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. BATTELLO)**

**10 voix CONTRE (BE FRAMERIES : G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, G. CACCIAPAGLIA, M. HOGNE, J. SOTTEAU) (PTB : A. MAHY, A. GRIGOREAN)**

Décide :

**Article unique** : d'approuver le projet de budget communal de l'exercice 2019.

La délibération requise est adoptée.

### **Rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune**

En application de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège Communal présente le rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune relatif à la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN**

Décide :

**Article unique** : de prendre acte du rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune.

La délibération requise est adoptée.

## **Choix de la balise d'investissement**

Le Conseil communal doit établir le montant de la balise d'investissement pour la législature 2019-2024.

Ce montant est déterminé par le calcul du ratio d'investissement.

Nos ratios sont inférieurs au % maximum autorisé, la Commune a donc le choix de fixer une balise entre 100 € et 160 €/an/habitant pour la législature 2019-2024.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN**

Décide :

**Article unique** : De fixer la balise au montant de 160 €/an/habitant pour la législature 2019-2024.

La délibération requise est adoptée.

## **Réparation des bâches du chapiteau 10 x 30 - Recours à l'article L1311-5 du CDLD- Approbation de la décision du Collège.**

Le chapiteau 10 x 30 utilisé régulièrement pour les diverses festivités communales et externes présente une usure importante des bâches latérales et des keders. Afin d'assurer le montage du chapiteau dans des conditions optimales de sécurité, la réparation est obligatoire.

Les crédits étant insuffisants pour permettre à la société Bâches Hecq d'effectuer les réparations, le Collège a décidé de prendre l'article d'urgence pour la remise en état du chapiteau.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN**

Décide :

**Article unique** : D'approuver la décision prise par le Collège, en séance du 24 janvier 2019, visant à recourir à l'Article L1311-5 du CDLD afin de permettre le montage du chapiteau 10 x 30 lors des festivités.

La délibération requise est adoptée.

### **Enseignement – Augmentation de cadre en maternel – Ratification**

Une augmentation de cadre peut être prévue le 11<sup>e</sup> jour de classe après les congés d'hiver, soit le lundi 21 janvier 2019.

A l'école Collard, 2.5 emplois sont générés au 1<sup>er</sup> octobre 2018 sur base des 42 enfants inscrits.

Des ajustements de périodes organiques en psychomotricité seront automatiquement effectués aux 4 dates d'augmentation de cadre en maternel (uniquement à la hausse), afin d'ajuster le nombre de périodes de psychomotricité à l'évolution du nombre d'emplois entiers d'instituteur ;

Mme Géraldine Bériot, Directrice d'école à l'école de la Libération, informe le Pouvoir Organisateur qu'un ½ emploi peut être créé au sein de l'école maternelle de Collard, sur base des chiffres de population scolaire, soit 49 élèves ;

Madame van HOUT tient à souligner le travail des équipes éducatives qui sont bien reparties.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN**

Décide :

- **Article 1<sup>er</sup>** : de ratifier la décision du Collège communal du 24 janvier 2019 relative à la décision d'ouvrir ½ emploi supplémentaire en maternel, à l'école Collard, à dater du lundi 21 janvier 2019 ;

- **Article 2** : de maintenir ces emplois jusqu'au 28 juin 2019, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif ;

La délibération requise est adoptée.

### **Enseignement - Arrêt des chiffres de population scolaire en primaire au 15 janvier 2019**

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN**

Décide :

- **Articler 1<sup>er</sup>** : D'acter les chiffres de population scolaire arrêtés au 15 janvier 2019 sur base des registres d'appel, et sur base desquels s'effectuera la répartition des emplois en primaire au 1<sup>er</sup> septembre 2019, à savoir :

<b>Ecoles</b>	<b>Nombre d'élèves</b>
Calmette	92
Champ perdu	43
La Victoire	225
La Libération	84 + (7x1.5 = 10.5) = 95
Collard	+84
	179
Eugies	(53 +1,5) 55
Sars	(52 + 1.5) 54
<b>Total</b>	<b>648</b>

- **Article 2** : De présenter ce point lors de la prochaine Copaloc.

La délibération requise est adoptée.

### **Enseignement- Plan de Pilotage- Convention- Groupe scolaire d'Eugies**

Dans le cadre des travaux du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, dès cette rentrée scolaire, un nouveau modèle de gouvernance se met en place avec, pour objectif, de contribuer à l'amélioration significative de la qualité et de l'équité de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Conseil communal du 18 décembre 2018 a décidé :

- de conclure une convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage pour les établissements scolaires de la Victoire, Calmette et la Libération, et ce jusqu'à la fin de la période d'élaboration du plan de pilotage et de mise en œuvre du contrat d'objectifs.
- de désigner Mme Valérie Rodrigues, Directrice Générale Adjointe, en qualité de référent pilotage qui assumera le rôle de représentant des positions du pouvoir organisateur, de coordinateur et de garant de la qualité du plan de pilotage.

L'école d'Eugies entrera dans la 2<sup>ème</sup> phase dès la rentrée scolaire 2019-2020.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN**

Décide :

- **Article 1<sup>er</sup>** : de conclure une convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage pour le groupe scolaire d'Eugies jusqu'à la fin de la période d'élaboration du plan de pilotage et de mise en œuvre du contrat d'objectifs.

La délibération requise est adoptée.

### **Enseignement - Projet Général d'Action d'Encadrement Différencié**

Le Conseil communal du 29 mai 2018 a acté les moyens réservés à l'encadrement différencié à dater du 1<sup>er</sup> septembre 2018, comme suit :

Ecoles	Périodes	Budget maternel	Budgets primaire	Nouveaux Classements
Léopold	2p	1043		4
Champ perdu	4p		2400	2
Calmette	20p		11718	3a
Libération	13p		6671	4
Eugies	12p		5839	3b
Collard	5p		2344	4
Total		1.043€	28.972€	

Les Directrices d'école transmettent le projet général d'action d'encadrement différencié respectivement pour lesdites écoles.



Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN**

Décide :

- Article 1 : D'acter les projets d'actions d'encadrement différencié des écoles : Calmette, Champ perdu, d'Eugies, de la Libération, Collard et Léopold.
- Article 2 : De présenter ce point lors de la prochaine Copaloc

La délibération requise est adoptée.

**Accueil Temps Libre – Renouvellement de la CCA (Commission Communale de l'Accueil) – Désignation de représentants effectifs et suppléants de la composante 1**

Suite aux élections communales du 14 octobre 2018, le Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire et son Arrêté d'application du 3 décembre 2003, prévoient le renouvellement des membres de la CCA dans les six mois qui suivent ces élections.

Pour rappel, la CCA (Commission Communale de l'Accueil) est composé de minimum 15 et maximum 25 membres effectifs, répartis de manière égale entre 5 composantes. Pour permettre une implication des acteurs locaux sur pied d'égalité, chacune des composantes a le même nombre de représentants, sauf inexistence ou refus de siéger.

Elle est composée des représentants :

1. Du Conseil Communal ;
2. Des écoles fondamentales : chaque réseau qui dispose d'un établissement sur le territoire est représenté ;
3. Des personnes qui confient les enfants :
  - Associations locales de parents d'élèves représentées aux conseils de participation des écoles ;
  - Organisations d'éducation permanente représentant les familles sur le territoire de Frameries ;
4. Des opérateurs de l'accueil œuvrant sur le territoire de la commune qui se sont déclarés à l'ONE : par exemple, des représentants des garderies scolaires organisées par les établissements scolaires, des lieux d'accueil extrascolaire, ...

5. Des services ou institutions déjà agréés ou reconnus par la Communauté française (AMO, Bibliothèques, Académies, clubs sportifs, centres de jeunes, centres de vacances, CEC, ...). Ces services, associations ou institutions sont ceux qui sont susceptibles d'avoir un intérêt ou d'apporter leur contribution à l'accueil des enfants. Ils sont dispensés de l'obligation de déclaration à l'ONE.

La CCA se réunit au minimum deux fois par an et constitue un lieu de rencontre, de concertation, d'échanges et de coordination. Elle est compétente pour analyser tous les problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre.

Il convient maintenant de constituer la composante numéro 1 de la Commission Communale de l'Accueil (CCA), celle qui concerne les représentants politiques de la commune. Ces représentants sont désignés par la commune en deux temps :

1. D'une part, le Collège Communal du 31 janvier 2019 a désigné Madame Florence van Hout comme Présidente de la CCA ainsi que Monsieur Giancarlo Battello en qualité de suppléant ;
2. D'autre part, le Conseil Communal désigne, en son sein, les autres représentants de la Commune. Le vote se déroule en un tour. Chaque conseiller communal dispose d'un nombre de voix égal au nombre de postes à pourvoir moins 1 (place du Président) et les donne aux conseillers communaux qui se seraient portés candidats et qu'il souhaite soutenir. En cas de parité des voix, c'est le candidat le plus jeune qui sera désigné. Dans le cas présent, la composante étant composée de 3 membres, il convient de désigner 2 effectifs et 2 suppléants.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN**

Décide :

- **Article 1** : De désigner Mesdames Sophie DIEU (PS) et Maurane HOGNE (Be Frameries) comme représentantes effectives de la composante n°1 au sein de la Commission Communale de l'Accueil.
- **Article 2** : De désigner Madame Julie DUFRANE (PS) et Monsieur Giovanni CACCIAPAGLIA (Be Frameries) comme représentants suppléants de la composante n°1 au sein de la Commission Communale de l'Accueil.

La délibération requise est adoptée.

**Valorisation du Bois de Colfontaine - Approbation du dossier de demande de subvention**

Les Communes de Colfontaine, Dour et Frameries se sont associées afin de développer une valorisation touristique du Bois de Colfontaine.

En juillet dernier et au vu du caractère supracommunal de ce projet, les Communes de Dour, Colfontaine et Frameries ont confié à l'IDEA la mission de support technique et administratif dans le montage de projet relatif à la valorisation du site.

Suite au plan d'actions proposé, le projet de valorisation envisagé prévoit divers aménagements pour un montant total de plus de 3.000.000 d'euros.

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subside aux équipements touristiques auprès du Ministre ayant le Tourisme dans ses attributions.

Monsieur le Bourgmestre informe l'Assemblée que la majorité a la possibilité de déposer un projet de valorisation du bois de Colfontaine qui permettra de dégager un plan d'actions important en matière de requalification. C'est un dossier qui est porté en concertation permanentes avec les Communes de Dour, Frameries et Colfontaine. Il va citer les trois grands points d'intérêt, à savoir : Pôle d'accueil du Pavillon des chasseurs : restauration et réhabilitation du pavillon pour créer une « Maison de la Forêt », création d'un parking (200 places), création d'une aire de détente/pique-nique, création d'un parcours connecté (réalité virtuelle, réalité augmentée) ;

Pôle d'accueil secondaire de la Tour du Lait Buré : création d'un parking (100 places), création d'un accueil sportif, création d'une aire de détente/pique-nique ;  
Aménagement de six points d'entrée ;

La réalisation d'un volet communication (élaboration d'une charte graphique, d'une cartographie de la forêt et diffusion, création d'un site internet,...) ;

Cela permettra à l'IDEA de déposer le projet au Gouvernement Wallon.

Monsieur DESPRETZ trouve qu'il s'agit d'une très bonne initiative mais il attire l'attention sur deux points, d'une part la ligne haute tension qui devait traverser le bois et d'autre part sur le Chemin des Mésanges. Il souhaite savoir ce qui va être mis en place.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE,  
A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA,  
A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN**

Décide :

### **Article 1**

Le Conseil Communal approuve le projet d'aménagement.

## **Article 2**

Le Conseil Communal s'engage à maintenir l'affectation touristique prévue dans la demande de subvention pendant un délai de 15 ans, prenant cours le 1<sup>er</sup> janvier qui suit l'année de la liquidation totale de la subvention ;

Dans le cas contraire, et s'il n'y a pas eu autorisation préalable du Ministre qui a le Tourisme dans ses attributions, il s'engage à rembourser le montant de la subvention perçue ;

## **Article 3**

Le Conseil Communal s'engage, conjointement avec les communes de Dour et de Colfontaine, à prévoir à sa prochaine modification budgétaire la quote-part d'intervention financière complémentaire au pourcentage des subsides alloués.

## **Article 4**

Le Conseil Communal s'engage à entretenir en bon état la réalisation subventionnée.

## **Article 5**

Le Conseil Communal approuve la convention de coopération avec les communes de Dour et de Colfontaine et l'intercommunale pour la réalisation de ce projet et désigne Monsieur Ph. WILPUTTE, Directeur Général, et Monsieur J-M. DUPONT, Bourgmestre, pour la signer.

## **Article 6**

Cette convention mandate expressément IDEA en tant que porteur du projet et bénéficiaire des subsides, et définit les droits et obligations des parties.

## **Article 7**

Le Conseil Communal désigne l'IDEA en qualité d'auteur de projet dans le cadre d'une relation « In house ».

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus à l'article 777/73360 « Aménagement et valorisation du Bois de Colfontaine – Etude » au budget extraordinaire 2019 à hauteur de 20.000€ et doivent être adaptés en modification budgétaire.

## **Article 8**

Le Conseil Communal s'engage à rembourser à IDEA l'ensemble des frais engagés par l'intercommunale dans le cadre de ce projet, conformément aux termes de la convention de coopération.

## **Article 9**

Le Conseil Communal désigne Madame S. DOBBELAERE, chef de bureau administratif des travaux, et Monsieur S. DECLEVES, éco-conseiller pour faire partie du comité d'accompagnement visant à représenter la Commune pour assurer le suivi du projet.

La délibération requise est adoptée.

## **Mobilité – Règlements complémentaires sur le roulage. Mesures de circulation diverses**

### **ANDREAS GRIGOREAN QUITTE LA SEANCE**

Monsieur DRAUX stipule que le point relatif au déplacement du sens unique dans le bas de la rue Haute se fera non pas face au n°12 comme stipulé dans l'ordre du jour mais bien face au n°8, ce qui permettra une meilleure visibilité aux conducteurs avant le virage et n'entraînera aucun désagrément pour les riverains immédiats habitués à cette mesure.

Madame FONCK prend la parole et signale qu'il y a un stationnement pour personne handicapée à la rue Georges Rodenbach, face au numéro 14. En effet, une personne doit faire usage de voiturette et elle ne sait pas sortir de chez elle car la voiture colle à l'habitation et devant sa porte. Il s'agit d'un vrai souci qui peut poser des problèmes non négligeables.

Monsieur DRAUX lui répond qu'il a contacté cette personne et qu'il lui a demandé d'introduire une demande officielle à la Commune. Sa demande ira ensuite chez l'Inspecteur de la Mobilité. On pourrait néanmoins lui tracer une ligne jaune de 1,5m devant sa porte d'entrée, c'est la seule solution étant entendu qu'il s'agit à cet endroit d'un stationnement alternatif.

Madame FONCK intervient également concernant un conflit de voisinage à la rue de l'Avenir à cause du stationnement de certains riverains. Monsieur DRAUX lui répond qu'il connaît très bien le problème qui date de plus de 10 ans et que s'il elle était allée voir sur place, elle aurait remarqué qu'une zone striée de 60 cm était tracée le long des habitations (du n°1 au 15) afin de résoudre le problème de stationnement face à la fenêtre du demandeur.

Madame FONCK intervient ensuite concernant la rue de la Garde. En effet, le stationnement alternatif a été modifié dans le bas de la rue de la Garde et les riverains n'ont pas été informés. Elle souhaite connaître les raisons de cette modification.

Monsieur DRAUX lui répond qu'il y a juste les 4 nouvelles maisons qui sont concernées et que cela a permis de gagner des places de stationnement, vu que des garages ont été érigés avec ces maisons.

Monsieur GRIGOREAN sort de séance.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA,**

## **A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO**

Décide :

Afin de garantir la mobilité la plus adaptée au sein de l'entité, il conviendrait d'arrêter diverses mesures de circulation :

Article 1<sup>er</sup> : **Dans la rue des Sœurs de la Providence**, un passage pour piétons est établi à hauteur du poteau d'éclairage n°116/02045 (à son carrefour avec la rue de Saint-Ghislain).

Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

Article 2 : **Dans la rue de Jemappes**, le stationnement des véhicules est interdit, côté impair, le long du n°31, sur une distance de 5 mètres, dans la projection du garage attenant au n°64.

Cette mesure sera matérialisée par le tracé de lignes jaunes discontinues.

Article 3 : **Dans la rue Donaire**, entre le n°42 et 123 :

- Le stationnement alterné semi-mensuel est abrogé
- L'interdiction d'accès, sauf riverains, existant au départ de la rue de l'Urss est abrogée,
- L'interdiction de stationner existant côté pair, le long des n°72 et 74 est abrogée
- Le stationnement des véhicules est interdit, côté pair.  
Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux E1 avec flèches montantes.

Article 4 : **Dans la rue Bosquétia**, des zones d'évitement striées sont établies :

- du côté pair, à l'opposé du n°9, sur une largeur de 1 mètre et sur une distance de 6 mètres,
- du côté pair, à l'opposé du n°3, sur une largeur de 1 mètre et sur une distance de 4 mètres.

Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

Article 5 : **Dans la rue de la Verdure**, un emplacement de stationnement pour personnes handicapées est établi le long du n°26.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

Article 6 : **Dans la rue Pasteur Busé**, le stationnement des véhicules est interdit du côté pair, le long du n°42, sur une distance de 6 mètres.

Cette mesure sera matérialisée par tracé de lignes jaunes discontinues.

Article 7 : **Dans la rue Haute** :

- Le sens interdit existant est abrogé.
- La circulation des véhicules est interdite à tout conducteur, sauf les cyclistes, depuis le n°12 à et vers la rue du Sondage.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C1 avec panneau additionnel M2, F19 avec panneau additionnel M4, A39 avec panneau additionnel de distance « 50m », et C1 avec panneaux additionnels M2 et de distance ad hoc.

Article 8 : **Dans la rue du Parc**, le stationnement des véhicules est interdit sur une distance de 1,5 mètre, du côté pair, le long du n°46.

Cette mesure sera matérialisée par le tracé de lignes jaunes discontinues.

Article 9 : **Dans la rue Maïeur Haniquelle**, un emplacement de stationnement pour personnes handicapées est établi le long du n°8.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

Article 10 : **Dans la rue Brasseur**, la circulation des véhicules est interdite à tout conducteur, sauf les cyclistes, depuis la rue de la Fourche à et vers la rue de la Régence.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C1 avec panneau additionnel M2 et F19 avec panneau additionnel M4.

Article 11 : **Dans la rue des Squares**, la circulation des véhicules est interdite à tout conducteur, sauf les cyclistes, depuis la rue de la Colline à et vers la rue de la Fourche.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C1 avec panneau additionnel M2 et F19 avec panneau additionnel M4.

Article 12 : **Dans la rue de l'Usine**, un passage pour piétons est établi à hauteur du n°95.

Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

Article 13 : **Dans la rue des Ecluses**, l'emplacement de stationnement pour personnes handicapées est abrogé.

Article 14 : Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Travaux Publics.

La délibération requise est adoptée.

## **Renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Présentation au Conseil Communal.**

Conformément à l'Article D.I.8 du CoDT (Code de Développement Territorial), le Conseil Communal doit décider, dans les trois mois de sa propre installation soit du renouvellement, soit de la suppression de la C.C.A.T.M.

Si le Conseil Communal décide du renouvellement de ladite Commission, il charge alors le Collège Communal de lancer un appel à candidature.

Cet appel public doit-être lancé dans le mois de la décision du Conseil Communal de renouveler la CCATM.

Monsieur DESPRETZ demande que l'on puisse mettre un article dans le Fram Magazine afin d'expliquer et insister sur la procédure à suivre au niveau d'une régularisation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO**

Décide :

**Article 1** : du renouvellement de la C.C.A.T.M.,

**Article 2** : de charger le Collège Communal de procéder aux formalités d'appel public.

La délibération requise est adoptée.

## **Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) : Rapport d'activités 2018 et demande de subvention**

Le CWATUP (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine) prévoit l'octroi, aux communes de plus de 16.000 habitants, d'une subvention de 5.580€ pour le fonctionnement de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.).

En 2018, la C.C.A.T.M. s'est réunie valablement à six reprises. La Commune peut donc prétendre à l'octroi de la subvention auprès du Service Public de Wallonie.

En application de l'article 14 du Règlement d'Ordre Intérieur de la C.C.A.T.M., le rapport d'activités doit être approuvé par le Conseil communal.



Madame WILPUTTE prend la parole et informe l'Assemblée que La CCATM s'est réunie 10 fois dont 6 fois avec le quorum atteint. Le nombre de dossiers examinés est de 57.

L'avis de la CCATM a été sollicité pour :

- 53 permis d'urbanisme (= ex permis de bâtir/ construire) (52 en 2014, 76 en 2015 ,77 en 2016) dont 3 avis de principe.
- 1 Consultations par le collège en terme de permis (Urbanisme ou urbanisation),
- 3 permis unique

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO**

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver le rapport d'activités 2018 de la C.C.A.T.M.,

**Article 2** : De faire suivre ledit rapport et ses annexes à la Direction de l'aménagement Local du Service Public de Wallonie en vue de l'octroi de la subvention.

La délibération requise est adoptée.

### **Commission communale de constat des dégâts agricoles : prise de connaissance**

La commission communale de constat des dégâts constate les dégâts agricoles causés par une calamité agricole sur le territoire de la commune concernée et dresse un procès-verbal de constat des dégâts dont le contenu est fixé par le Gouvernement.

Suite à un l'installation d'un nouveau Collège communal, la législation spécifique impose le renouvellement de la commission.

Le Collège communal a donc dû désigner un expert-agriculteur ainsi qu'un suppléant suite à un appel à candidatures.

Réuni en séance en date du 14 février 2019, le Collège communal a désigné MM S. DELMOTTE et M. TACK en tant qu'experts-agriculteurs pour la Commission communale de constats de dégâts aux cultures.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO**

Décide :

**Article unique** : de prendre acte des personnes désignées à la fonction d'expert-agriculteur pour la Commission communale de constat de dégâts aux cultures.

La délibération requise est adoptée.

### **Demande d'autorisation préalable de principe pour l'installation et l'utilisation de caméras fixes par les services de Police de la zone boraine**

Le Chef de Corps de la zone de Police boraine sollicite l'autorisation préalable de principe pour l'installation et l'utilisation de caméras fixes sur le territoire de Frameries, conformément à l'article 25/4 de la loi sur la fonction de police.

Les caméras fixes seront utilisées par les membres de la Zone de Police Boraine, dûment brevetés et formés à l'usage d'un tel appareil.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO,**

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : De marquer un accord préalable de principe pour l'installation et l'utilisation de caméras fixes sur le territoire de Frameries.

**Article 2** : D'en faire la publicité sur le site Internet de la Commune.

**Article 3** : D'en informer le Chef de Corps de la Zone de Police boraine.

La délibération requise est adoptée.

## **Demande d'autorisation préalable de principe pour l'installation et l'utilisation de caméras intelligentes par les services de Police de la zone boraine**

Le Chef de Corps de la zone de Police boraine sollicite l'autorisation préalable de principe pour l'installation et l'utilisation de caméras intelligentes sur le territoire de Frameries, conformément à l'article 25/4 de la loi sur la fonction de police.

Les caméras intelligentes, embarquées à bord d'un véhicule ou non, seront utilisées dans le cadre de la reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation par les membres de la Zone de Police Boraine.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO**

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : De marquer un accord préalable de principe pour l'installation et l'utilisation de caméras intelligentes sur le territoire de Frameries.

**Article 2** : D'en faire la publicité sur le site Internet de la Commune.

**Article 3** : D'en informer le Chef de Corps de la Zone de Police boraine.

La délibération requise est adoptée.

### **Désignation d'un auteur de projet pour les travaux des voiries communales** **Approbation des conditions et du mode de passation**

Au vu des nombreux marchés de voiries qui vont être lancés dans les prochaines années, il y a lieu de désigner un auteur de projet qui se chargera de l'étude, de la rédaction des plans et cahier des charges, du suivi des chantiers.

Le Conseil communal du 22 octobre 2018 avait approuvé les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure négociée directe avec publication préalable) du marché 2018/062 « Désignation d'un auteur de projet pour les travaux de voiries communales ».

Le 4 février 2019, la Tutelle générale prend un arrêté d'annulation et annule donc toutes délibérations communales relatives au dossier susmentionné.

Pour ce faire, il est suggéré de relancer une procédure de marché public de services, en tenant compte des remarques émises par la tutelle, pour une durée de 3 ans et pour une dépense estimée à 200.000 €.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ, J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE, V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO**

Décide :

**Article 1er** : Approuver le cahier des charges N° 2019/010 et le montant estimé du marché " Désignation d'un auteur de projet pour les travaux des voiries communales", établis par le Service Technique communal des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. La dépense estimée s'élève à 165.289,26 € hors TVA ou 200.000,00 €, 21% TVA comprise..

**Article 2** : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

**Article 3** : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 42103/733-60 en cours d'approbation.

La délibération requise est adoptée.

**Appel à projet : « Verdissement des flottes de véhicules des pouvoirs locaux » - Acte de candidature**

L'Administration Communale de Frameries a établi un Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable du Climat (PAECD) dans le cadre de la Convention des Maires.

Une des actions de ce plan consiste à diminuer les émissions de CO<sup>2</sup> du secteur « Transport » en remplaçant les véhicules vétustes par des nouveaux dits « propres » au CNG (Compressed Natural Gas).

Il y a lieu de procéder au remplacement du charroi vétuste déclassé pour incidences mécaniques majeures. En effet, les frais s'avèrent trop onéreux étant donné que ces véhicules sont en bout de vie.

Pour ce faire, il y a lieu de faire acte de candidature pour l'éligibilité du projet « Verdissement de la flotte de véhicules des pouvoirs locaux ».

Il s'agit d'une intervention régionale, disponible en 2019, limitée à 60% du coût éligible du projet (TVAC), avec un maximum de 250.000€.

Le coût estimatif des fournitures s'élève à 223.850,00 € TVAC pour le remplacement de 4 véhicules et l'acquisition de 2 véhicules.

Monsieur DISABATO trouve qu'il serait intéressant d'avoir une fiche d'utilisation par véhicule pour savoir quels sont les différents trajets effectués et voir ce qui est le plus intéressant, un véhicule électrique ou le CNG. Il faudrait faire une analyse de profil des véhicules pour pouvoir s'adapter. De plus, le CNG est moins polluant  
Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il y sera attentif.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE,  
A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA,  
A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO**

Décide :

Article Unique: De faire acte de candidature pour l'éligibilité du projet  
« Verdissement de la flotte de véhicules des pouvoirs locaux ».

La délibération requise est adoptée.

### **Installation du nouveau Conseil Communal – Le lundi 3 décembre 2018 - Sonorisation – Ratification de facture**

Dans le cadre de l'installation du nouveau Conseil Communal qui s'est déroulée le lundi 3 décembre 2018, la présentation au public requérait des installations audiovisuelles supplémentaires à la sonorisation du hall omnisports.

Aussi, le Collège Communal a dû décider, en urgence, de faire appel à la Société Watkan Solutions, s'étant chargée de la sonorisation à demeure du hall Omnisports, pour l'installation du matériel nécessaire à la bonne organisation de cette séance, pour un montant de 2.918,58 € TVAC.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget 2018, le Collège Communal a donc décidé de recourir à l'article L 1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) qui permet de pourvoir à des dépenses urgentes et imprévues.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ,**

**J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE,  
A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA,  
A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO**

Décide :

**Article Unique** : de ratifier le recours à l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

La délibération requise est adoptée.

**Enseignement – Indemnités de déplacement octroyées aux Directrices d'école du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019**

Chaque année, le Conseil communal permet aux 4 directrices d'école, d'utiliser, en cas de nécessité, leur véhicule à moteur personnel pour effectuer des déplacements pour les besoins du service du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

La somme de 2.300 € est prévue à l'article budgétaire 722/121-01.2019 « frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires », afin de couvrir lesdits frais.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**JM. DUPONT, F. van HOUT, D. DRAUX, A. MALOU, I. URBAIN, B. CROMBEZ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, D. CICCONE,  
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F. DESPRETZ, C. DUFRASNE,  
A. WILPUTTE, M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA,  
A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO**

Décide :

- Article 1<sup>er</sup> : d'octroyer des indemnités de déplacement aux directrices d'école, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- Article 2 : de fixer le nombre de kilomètres à octroyer par groupe scolaire, à savoir :
  - Mme Dury Nathalie : 2 implantations (Calmette + Champ Perdu) x 715km = 1430km ;
  - Mme Rosanna Iafolla : 1 implantation (La Victoire) x 715 km = 715km ;
  - Mme Géraldine Bériot : 3 implantations (La Libération + Léopold + Collard) x 715km = 2145 km ;
  - Mme Jocelyne Cornez : 3 implantations (Eugies + Sars + Wauters) x 715 km = 2145 km.

soit 6.435 km x 0,3573 € = 2299€ sur base d'un montant de 2.300 € prévu à l'article budgétaire 722-121- 01- 2019 « frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires » prévu à cet effet.

La délibération requise est adoptée.

### **Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)**

Il s'agit de la séance du 28 janvier 2019.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

### **DIVERS**

- 1) Fabrice DESPRETZ – rue Haute : panneau indiquant le sens de circulation face au Foyer à poser
- 2) Catherine FONCK – problématique des bouchons souples au niveau des égouts rue de la Fourche, ils sont extrêmement fragiles et il y a du danger pour les piétons. Les riverains souhaitent que cela soit sécurisé. Il faut ensuite penser à remplacer les bouchons souples par quelque chose de plus solide pour pouvoir supporter le poids des personnes. Monsieur MALOU lui répond que le service technique a été informé du problème mais le chantier rue de la Fourche et rue Brasseur n'est pas terminé. La Société Toit et Moi a été contactée et ils sont en charge de remplacer ces bouchons par des troupillons en fonte
- 3) Catherine FONCK – habitations autour du zoning – les riverains se plaignent du bruit, cela vient par période, le matin, le soir, ou parfois le week-end. Il s'agirait de l'Entreprise Rubergreen (entreprise s'occupant du recyclage de plastique) – Madame FONCK s'inquiète donc par rapport au risque en matière de toxicité, de plus, elle pense que pour ce type d'activité, il faut qu'il y ait une insonorisation. Ces bruits arrivent de plus toujours au moment où la police de l'environnement est moins présente. Monsieur le Bourgmestre lui répond que cela sera vérifié
- 4) Anita MAHY – bâtiment sur la place incendié – tuiles prêtes à tomber – A surveiller

Par le Conseil :

Le Directeur Général,

Philippe WILPUTTE

Le Bourgmestre,

Jean-Marc DUPONT